FRF.3
25709

EXTRAIT de la Correſpondance de F. V. MULOT avec les Miniſtres, pendant le cours de ſa miſſion à Avignon & dans le Comtat.

JE crois avoir, dans mon Compte rendu, évidemment établi mon innocence contre les inculpations accumulées ſur moi par les ſieurs *Duprat* & *Rovère*. Comme cependant je me ſuis apperçu qu'il reſtoit encore dans quelques eſprits des ténebres qui les empêchoient de me voir tel que je ſuis, j'ai cru devoir ne pas m'en tenir ſeulement aux témoignages étrangers que j'ai apportés, aux raiſonnemens que j'ai faits, quelque concluans qu'ils puiſſent être, & j'ai voulu qu'on lût dans mon cœur. J'ai pris ma correſpondance avec les Miniſtres: j'ai fait l'extrait de mes propres lettres, de ces lettres que je leur avois écrites depuis le 21 août, & dans leſquelles je leur parlois, non pas en ſtyle diplomatique, mais avec cette effuſion qui caractériſe l'ame honnête; avec cette énergie qui convient à l'homme libre; avec cette franchiſe enfin que n'étouffoit point la crainte de la publicité, puiſque je ne pouvois pas croire qu'elles viſſent jamais le jour. J'ai communiqué cet extrait aux Comités chargés de l'examen de l'affaire d'Avignon. Ses Membres en ont paru ſatisfaits, mais ont déſiré que je repriſſe plus haut ma Correſpondance, & qu'à mes lettres je joigniſſe les réponſes. Je remplis leurs déſirs. Puiſſent-ils être tous complétement éclairés ſur mes vrais ſentimens! Puiſſent-ils ne voir en moi qu'un Patriote zélé, qui n'a jamais dévié dans la route que lui traçoit la Conſtitution; qui, loin de partager, ou de favoriſer des projets de contre-révolution, les dévoiloit; qui déſignoit avec courage les lieux, les perſonnages ſuſpects, & découvroit les antres où le fanatiſme & l'ariſtocratie

THE NEWBERRY LIBRARY

combinoient & préparoient leurs poisons ; qui demandoit de tous côtés des secours promis ou autorisés, & ne les obtenoit pas, ou ne pouvoit pas les conserver ; qui n'avoit d'autre boussole que la Loi, & qui n'agissoit jamais qu'avec elle, & pour elle ; qui, abandonné des uns, menacé par les autres, est toujours resté néanmoins inviolable ami de la liberté & de la Constitution, pour lesquelles il a juré de mourir !

MULOT.

A M. Duportail, Ministre de la Guerre.

Orange, juin 1791.

MONSIEUR,

Les Médiateurs se fixent à Orange pour éviter les rivalités.

ARRIVÉS à Orange, sans y rencontrer le Général *Luckner*, sans pouvoir recueillir des connoissances certaines sur les forces portées dans les environs du Comtat, voyant d'ailleurs l'anarchie & les haines qui divisent & déchirent cette contrée, nous crûmes qu'il seroit imprudent peut-être, & contraire au succès de notre négociation, de nous rendre dans l'une des villes ennemies, puisque ç'eût été leur fournir une nouvelle cause de rivalité & d'envie.

En conséquence nous résolûmes de nous fixer à Orange, & d'inviter tous les partis opposés à nous y envoyer des Députés, afin de préparer, loin du trouble & des factions, les préliminaires de la paix. En effet, les Municipalités d'Avignon & de Carpentras députèrent vers nous, & nous reçûmes aussi une députation de l'Assemblée Electorale & de l'armée de Vaucluse, dite Avignonoise.

Idée de l'Assemblée Electorale.

Ici, Monsieur, nous devons dire que l'opinion à Paris, sur cette Assemblée Electorale, nous a paru erronée.

A l'instant où les Peuples d'Avignon & du Comtat ont déclaré leur indépendance, il s'est fait une confédération de quatre-vingt-quatre Communes qui composent les deux Etats ; elle eut lieu le 7 février 1791. Carpentras, qui avoit souscrit à cette fédération, ne tarda guère à s'en éloigner ; elle n'y envoya point ses Electeurs. Egarée par quelques esprits avides de pouvoirs, & partisans de systêmes opposés par l'ancien esprit de rivalité qui toujours a divisé ces deux villes, elle chercha à

former un parti opposé à celui des Communes, ayant Avignon à leur tête. L'armée de Ste-Cécile en fut le résultat; puis les meurtres des Srs Lavillasse & Anselme; puis tous les crimes publics & particuliers qui se multiplient depuis si long-temps dans cet état d'anarchie & de guerre civile. A la tête d'une armée, & sans moyens, l'Assemblée Electorale, sans doute, a souvent abusé; ces abus ont servi à fortifier ensuite le parti de Carpentras, qui abusoit à son tour; & tout ce qu'on appelle ici les Emigrans & les Mécontens, c'est-à-dire les Ordres privilégiés, ont profité de ces abus pour fortifier un parti qui soutenoit leurs espérances.

Opposition de Carpentras contre elle.

Toutefois, malgré ces tentatives & ces oppositions de la part de Carpentras, il existoit une majorité de soixante-dix-huit Communes sur quatre-vingt-quatre, qui reconnoissoient l'Assemblée Electorale, & qui depuis l'ont encore confirmée comme il conste par les procès-verbaux mis sous nos yeux, & déposés à notre Secrétariat.

Ainsi, devant traiter avec les Parties belligérantes pour ramener la paix; & la partie principale étant cette Assemblée Electorale qui dirige & dispose de l'armée appelée Avignonoise, il nous étoit impossible, & d'après les principes & d'après la position même des affaires, de ne pas reconnoître ce Corps représentatif des Peuples des deux Etats réunis par l'acte de fédération.

Nous admîmes donc ses Députés aux conférences, & comme il s'élevoit de leur part quelque difficulté de traiter avec des Corps administratifs, qui, d'après les principes de la fédération, leur sont soumis, nous prîmes le parti, pour faciliter la négociation, de faire contracter toutes les Parties directement avec nous & sous notre garantie.

Toutes les parties traitent entre les mains des Médiateurs.

Après avoir passé deux jours & une nuit en discussions, nous parvînmes enfin le 14 à arrêter & faire signer, sauf ratification, les préliminaires que nous avons l'honneur de vous adresser.

Préliminaires signés.

Ce fut au milieu de ces négociations que nous apprîmes que le territoire de France venoit d'être violé par des hommes armés & de l'association de Carpentras. Nous crûmes indispensable d'aller nous-mêmes vérifier les faits sur les lieux, & nous y dressâmes le procès-verbal que nous avons l'honneur de vous adresser.

Territoire François violé.

Cependant nous attendions la ratification des préliminaires que les Députés étoient aller chercher auprès de leurs Commettans respectifs; celle de l'Assemblée Electorale nous est parvenue incontinent; mais nous avons éprouvé, de la part de Carpentras, des difficultés dont le prétexte étoit l'ancien système de ne vouloir pas reconnoître l'Assemblée Electorale.

Difficulté à la ratification des préliminaires.

Courthezon, 27 *juin* 1791.

MONSIEUR,

Troupes placées dans diverses Communes.

NOUS avons l'honneur de vous informer, qu'eu égard à des considérations dont nous venons de rendre compte à M. le Ministre de la Justice, nous avons placé des troupes de différentes armes dans diverses Communes des Etats d'Avignon & du Comtat Venaissin. Nous vous envoyons ci-joint, Monsieur, l'état de position de ces troupes; vous verrez, en l'examinant, qu'il atteint le double but de faire cesser les hostilités entre les deux Etats, & de couvrir nos frontieres contre toute violation du territoire, conformément aux vœux du Décret de l'Assemblée Nationale du 27 mai.

Les Médiateurs de France entre les Peuples d'Avignon & du Comtat Venaissin. *Signés* LESCÈNE DES MAISONS, VERNINAC-SAINT-MAUR, MULOT.

Au même.

Juin 1791.

MONSIEUR,

Enlévement du Roi.

DEPUIS la clôture de notre derniere dépêche, un grand événement nous a frappés, & presse davantage encore l'entrée des troupes Françoises dans les deux Etats. Les mouvemens & préparatifs de guerre qui se faisoient de tous côtés, & que nous vous avions annoncés, nous avoient donné de justes alarmes; nous sentions bien qu'il y avoit un plan, sans toutefois en avoir les véritables données; mais l'enlévement du Roi rend raison de toutes ces dispositions, & il est évident que c'étoit autant de chaînons de la grande affaire. La posture dans laquelle nous avons mis les troupes, a tout décontenancé; & sur notre réquisition, les Chefs ont licencié leurs rassemblemens d'hommes armés; cependant, comme le système pourroit reprendre, nous croyons important de faire entrer sur le champ les forces Françoises qui sont requises. Vous sentez, Monsieur, combien les communications du Comtat avec la Savoie d'un côté, avec les mécontens & les malveillans de nos Départemens Méridionaux de l'autre, rendent ce poste dangereux. Tous les Emigrans rentrent dans le Comtat, après avoir jeté dans nos villes voisines, où ils s'étoient retirés, des semences bien opposées à l'esprit de notre Constitution. Enhardis par les événemens actuels, ils pourroient oser, comme déjà il nous est prouvé qu'ils l'ont fait, & il est de la plus grande importance d'arrêter leurs intrigues & les mouvemens qu'ils pourroient exciter encore. Veuillez, Monsieur, appuyer les mesures que nous avons cru indispensables! Vous connoissez notre patriotisme & notre zele: rien ne sçauroit le ralentir.

Nous avons l'honneur de vous adreſſer la copie de la lettre que, dans ces circonſtances, nous avons cru devoir adreſſer à M. le Préſident de l'Aſſemblée Nationale.

Nous y joignons copie de notre circulaire aux Communes des deux Etats.

Recevez, Monſieur, les aſſurances de notre reſpectueux dévouement.

Copie de la Lettre écrite à M. le Préſident de l'Aſſemblée Nationale.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

CHARGÉS de l'exécution du Décret de l'Aſſemblée Nationale, relatif aux troubles d'Avignon & du Comtat, nous avions heureuſement amené toutes les Parties à ſigner la paix, lorſque nous avons appris la nouvelle qui auroit conſterné l'Empire ſans la ſage fermeté de ſes immortels Repréſentans.

Nous devions nous étonner, ſans doute, que depuis notre arrivée, à l'inſtant même où les Parties belligérantes s'en remettoient à notre médiation, il ſe fît de nouveaux raſſemblemens d'hommes armés, qu'en parlant de paix, qu'après avoir ſigné les préliminaires qui l'aſſurent, on fît par-tout des préparatifs de guerre. D'après leur diſtribution, leur correſpondance, les noms des Chefs, des menaces même, dont l'effet étoit indiqué à un terme très-prochain, il étoit clair qu'il exiſtoit un plan dont on préparoit l'exécution, & les troupes que nous fîmes avancer ſur la frontiere du Comtat, étoient deſtinées à le faire échouer, quel qu'il fût.

Aujourd'hui, Monſieur le Préſident, les ſoupçons ſe changent en certitude; tant d'efforts de la part des partiſans des Ordres privilégiés, pour remuer les peuples, pour empêcher la paix, & lever des forces nouvelles, tenoient ſans doute au grand ſyſtême de l'enlévement du Roi; & le Comtat, par ſes communications avec la Savoie d'un côté, de l'autre avec les environs de Jalès, & ſa poſition au milieu des Départemens Méridionaux, qui déjà ſe partageoient ſur ſes intérêts, le Comtat étoit deſtiné à être le foyer d'un grand incendie.

Toutes ces circonſtances, Monſieur le Préſident, nous déterminent à céder aux réquiſitions du Corps Electoral & des principales Municipalités qui veulent la paix, réclament l'exécution du Décret du 20 novembre dernier, qui n'a point été renvoyé, ſollicitent des garniſons Françoiſes pour leur propre ſûreté. Bien déterminés à une réunion, après laquelle ils ſoupirent, ils nous conjurent de ne pas les expoſer à des

ſecouſſes dont les funeſtes effets peuvent ſe communiquer à l'Empire qu'ils regardent déjà comme leur mere patrie.

Nous eſpérons que l'Aſſemblée Nationale daignera approuver des meſures dictées par le plus ardent patriotiſme, &c.).

Au même.

1 *juillet* 1791.

MONSIEUR,

Nous avons eu l'honneur de vous inſtruire de la poſition dans laquelle nous nous étions vus depuis le commencement de notre médiation entre les peuples d'Avignon & du Comtat Venaiſſin, que nous n'avions point trouvé les troupes que l'on nous avoit annoncé devoir faire un cordon ſur les frontieres; que, vu les circonſtances, la violation du territoire François, en pluſieurs lieux, ſur-tout à Gigondas, la réquiſition des principales Communes du Comtat, d'avoir des forces Françoiſes pour maintenir le calme, & empêcher les vengeances après la ſignature de la paix & licenciement de l'armée de Monteux, principalement d'après des raſſemblemens combinés par les contre-Révolutionnaires Comtadins avec les contre-Révolutionnaires François, raſſemblemens d'où pouvoit réſulter une commotion méditée qui auroit ébranlé nos Départemens du Midi, nous avions été obligés de requérir des troupes de tous côtés, pour aſſurer le ſuccès de nos opérations, & faire reſpecter la France. Comme les momens preſſoient, les troupes ont eu une marche accélérée, ſe ſont trouvées dans des lieux où ils avoient à peine ce qui eſt néceſſaire; les ſoldats étoient ſans lits, couchoient ſur du foin nouvellement récolté, ce qui a manqué leur cauſer des maladies; ils ne pouvoient point ſe déshabiller en pluſieurs circonſtances : nous avons été forcés de nous porter de pluſieurs côtés, avec des eſcortes nombreuſes, pour y rétablir le calme, que des Emigrans, rappelés par la paix, troubloient par les horreurs auxquelles ils ſe livrent envers les Patriotes, dont, en divers endroits, pluſieurs ont été égorgés. Les courſes précipitées, les mauvaiſes poſitions euſſent peut-être fait périr des chevaux, ſi on n'eût eu ſoin de leur faire donner un ſupplément de foin; & le mécontentement ſe fût emparé des ſoldats, ſi, au milieu de leurs fatigues, ils n'euſſent eu quelque adouciſſement : & conſéquemment, ſur les repréſentations qui nous ont été faites, nous avons requis cette augmentation de fourrage pour les chevaux, & de nourriture pour les hommes. M. de Ferrier n'a donné aucun ordre particulier, & il ne

Précautions pour les troupes.

pouvoit être ni inculpé ni reſponſable ſur ce point ; & il n'en eſt aucun ſur lequel nous n'ayons à nous louer de ſon activité, de ſon zele pour maintenir l'ordre & la diſcipline dans les différens corps de troupes qu'il commande, & pour concourir aux ſuccès de notre médiation... *Signés* LESCÈNE DES MAISONS, VERNINAC DE SAINT-MAUR, & MULOT, Médiateurs de la France.

1 *juillet* 1791.

Au même.

MONSIEUR,

Nous avons l'honneur de vous envoyer ci-joint l'état de poſition des troupes que l'intérêt de la médiation dont nous ſommes chargés a exigé que nous faſſions placer dans différentes villes du Comtat & de l'Etat d'Avignon : vous verrez, Monſieur, en l'examinant, que nous avons rempli en cela le double vœu de l'Aſſemblée Nationale, celui d'aſſurer notre territoire contre toute violation, & celui de faire ceſſer toute hoſtilité entre les peuples d'Avignon & du Comtat Venaiſſin.

Les Médiateurs de la France, &c.

Avignon, ce 15 août 1791.

Au même.

MONSIEUR,

VOTRE lettre, en date du 6 de ce mois, nous eſt parvenue, & vous nous y annoncez que, quoique nous ne vous ayons pas prévenu, vous approuvez cependant les diſpoſitions que nous avions cru néceſſaires, relativement à l'augmentation de fourrage pour les chevaux, & de nourriture pour les hommes.

Si nous ne vous avons pas prévenu, c'eſt que cela nous étoit impoſſible. C'étoit au moment même où la troupe demandoit, où les Chefs nous préſentoient les beſoins, nous faiſoient connoître les dangers d'un refus, que nous faiſions les réquiſitions néceſſaires, & conſéquemment ce ne pouvoit être qu'après coup que nous pouvions vous en informer.

Maintenant, Monſieur, afin que vous n'ayez pas un pareil reproche à nous faire, nous allons vous peindre la ſituation ſucceſſive dans laquelle nous nous ſommes trouvés avec les troupes, tant de ligne que les Gardes Nationales, notre ſituation du moment, & ce que nous comptions faire.

D'abord, Monſieur, en arrivant à Montelimart, nous

avions cru trouver *M. Luckner*, de qui nous devions, nous avoit-on promis à Paris, recevoir les renseignemens nécessaires, relativement à un cordon de troupes qui devoient ceindre le Comtat, pour qu'il ne se fît aucune violation du territoire François : nous ne trouvâmes ni M. Luckner à Montelimart, ni le cordon sur les frontieres; nous commençâmes à Orange nos opérations, & nous y fîmes signer pardevant nous, les préliminaires de paix, tant par les Députés d'Avignon que de Carpentras, ainsi que des Chefs de l'armée de Vaucluse & de l'Assemblée Electorale.

Point de troupes à l'arrivée des Médiateurs.

Pendant que nous travaillions à ces préliminaires de paix, il se formoit des rassemblemens militaires à Brantes, près du Ventous, jusqu'à Aubignan, ville très-voisine de Carpentras; il s'en formoit au Leberon qui s'étendoient jusqu'à Saint-Jean-de-Grès, & la Tour de Lagne: Carpentras, coalisé avec les Chefs de ces rassemblemens combinés, devoit faire une sortie, &, soutenue par les troupes de Brantes & de Lagne, envelopper l'armée *de Monteux*, & dévaster le pays : nous venions licencier cette derniere armée, apporter la paix dans la contrée. Nous n'avions point de troupes pour en imposer, pour empêcher les dévastations; nos pouvoirs ne nous permettoient rien, qu'en cas de violation de territoire. Cette violation eut lieu, & un détachement du parti Carpentrassien embusqué à Gigondas, y massacra un Capitaine de l'armée de Vaucluse, en blessa un autre, fit un troisieme prisonnier.

Arrivée de M. de Ferrier.

Nous écrivions alors à M. Luckner à Grenoble; mais nous adressâmes notre lettre à Montelimart sous le couvert de M. de Ferrier. M. de Ferrier, autorisé par M. Luckner, ouvrit notre lettre, & sentant notre position, accourut avec un bataillon de Sonnemberg, deux escadrons de Hussards, & fit appeler ensuite le Régiment de La Ferre, deux bataillons de Soissonnois, & quelques compagnies de Dragons Penthievre.

Les préliminaires de paix promettoient la tranquillité. Après le licenciement de l'armée de Monteux, les Communes d'Avignon & de Carpentras nous demanderent des forces qui pussent assurer cette tranquillité, & tout à la fois les Communes & la violation du territoire, & le licenciement nécessaire de l'armée de Monteux nous déterminerent à placer des Soissonnois & des Dragons à Carpentras, La Ferre, le bataillon de Sonnemberg, & des Artilleurs de Grenoble, que M. de Ferrier avoit fait marcher avec lui, & les Hussards à Avignon.

Licenciement de l'armée de Vaucluse.

Ces dispositions faites, nous licenciâmes l'armée de Vaucluse à Monteux; elle ramena l'artillerie à Avignon, & les diffé-

rens détachemens fournis à cette armée, se disposèrent à rentrer dans leurs foyers.

Toutes ces opérations furent approuvées par l'Assemblée Nationale, dans sa Loi du 4 juillet, qui nous autorise à appeler les Gardes Nationales au besoin, & qui confirme la garantie que nous avions donnée à toute la contrée.

Meurtres à la rentrée des détachemens.

Cependant le licenciement de l'armée, en faisant rentrer dans chaque Commune le détachement qu'on avoit fourni, y apportoit la division, y ranimoit les haines; à Caromb, & dans plusieurs autres endroits, les meurtres & les assassinats en furent les effets.

Nous appelâmes, pour contenir le pays, & assurer la garantie donnée aux personnes & aux propriétés, les Gardes Nationales de trois Départemens voisins.

Conduite des détachemens voisins.

Le Département de la Drôme ne fit aucune difficulté; celui des Bouches du Rhône nous refusa d'abord: puis sur d'itératives réquisitions, nous en accorda; le Gard consentit premièrement à nous en donner, puis nous avons éprouvé de sa part des contradictions qui nous ont mis dans le plus grand embarras, embarras que, dans l'instant, nous allons vous peindre.

Mais avant nous devons vous dire que, par vos ordres, le Régiment de la Ferre étant reparti d'Avignon pour marcher vers la Corse, des Gardes Nationales de Nîmes vinrent les remplacer en partie; des Gardes Nationales de Marseille, avant d'être réparties sur le Comtat, & retenues plus long-temps qu'elles ne devoient l'être, parce que le Département du Gard ne nous donnoit aucune réponse, se trouvèrent en même temps à Avignon; il s'éleva quelques difficultés entre elles, le bataillon de Sonnemberg & les Hussards. Les menaces succédèrent aux insultes; le sang eût coulé sans le noble mépris des injures que montrèrent les Officiers de ces deux Corps; & comme ils n'eussent peut-être pas pu contenir leurs soldats, comme les suites d'une action entre les Gardes Nationales & les troupes de ligne eussent été incalculables, comme elles eussent pu se communiquer à toutes les Frontieres Françoises, nous fûmes obligés de faires retirer les troupes de ligne jusqu'à Orange.

Gardes Nationales d'Aix & de Marseille, & les troupes de ligne peu d'accord.

Nous fîmes porter les Gardes Nationales de Marseille sur les points du Comtat où nous les avions destinées.

Et nous nous trouvâmes alors avec les seules Gardes Nationales du Gard, entre les mains de qui nous avons remis le Palais & l'Arsenal.

Dans ce moment nous n'avons donc dans ce pays qu'environ 1500 Gardes Nationales réparties; deux bataillons de Soissonnois, moins deux compagnies qui sont au Saint-Esprit; deux

demi-compagnies de Dragons Penthievre; deux demi-compagnies d'Artilleurs de Grenoble ou de Valence.

Le Gard, malgré toutes nos réquisitions, nous retire ses Gardes Nationales, & même celles des Communes des Districts de Sommieres & de Nimes.

De sorte qu'après-demain mercredi, Avignon n'auroit pas un seul soldat étranger, le Palais rentreroit entre les mains de la Garde Nationale d'Avignon, qui n'est composée que des personnes qui reviennent de Monteux; l'artillerie une fois entre leurs mains, rien ne pourroit inspirer la confiance, assurer la paix, & le pays seroit perdu, la garantie de la France illusoire, & l'honneur François compromis.

Demande des troupes à M. de Ferrier.

Considérant cette position délicate, nous avons requis, 1°. M. de Ferrier de nous envoyer à Barbantane tous les Hussards, & mercredi matin ils seront à Avignon; nous venons de le requérir de nous rendre les Artilleurs qu'il avoit emmenés, & cela pour mercredi. Sonnemberg ayant des lettres du Canton de Lucerne qui l'empêchent de rentrer à Avignon, nous l'avons requis de nous l'échanger contre un Régiment, en le priant seulement de ne point envoyer Boulonnois, qui est dans cette exaltation de liberté qui nuiroit ici.

D'après les conseils de M. de Ferrier, nous avons requis, 2°. M. *d'Albignac* de nous donner deux *bataillons de Bourgogne*, &, 3°. M. de Coincy de nous en donner autant de la division qu'il commande; nous désirerions bien que ce pût être la Marck.

Quand nous aurons ces forces, qui nous suffiront à peine, à raison des divisions d'intérêt & des haines, & des antipathies, & du sommeil des Loix, qui sont muettes dans toute cette contrée, nous élaguerons en grande partie les Gardes Nationales qui nous étoient nécessaires, au défaut des troupes de ligne, & dont le payement nous a mis & nous met encore dans le plus grand embarras.

Prêt des Gardes Nationales demandé aux Comités Diplomatique d'Avignon.

Au sujet de ce payement, nous avons écrit à l'Assemblée Nationale, il y a près d'un mois; nous nous sommes adressés aux Comités Diplomatique & d'Avignon & à M. de Menou, pour que ces Gardes Nationales fussent comprises parmi celles décrétées pour être sur les Frontieres, & qu'on ordonnât un versement dans la caisse de M. le Tréforier des Guerres, qui n'a payé que comme contraint & forcé, & maintenant s'y refuse entiérement, d'après le Décret du 10 de ce mois.

Si l'on connoissoit parfaitement notre position, le grand intérêt qu'a la France, les succès que nous pouvons tirer de notre médiation, les dangers auxquels l'expose le défaut de forces dans lequel nous laisse le Département du Gard, & la

pénurie des fonds, on ne concevroit pas comment, bravant les périls dont nous avons été personnellement menacés, nous pouvons résister à la fatigue, & presque à l'abandon où l'on nous laisse; mais le courage qui nous a soutenus jusqu'à ce moment ne peut pas plus long-temps tenir lieu de moyens : il faut payer les Gardes Nationales, qui aujourd'hui n'auroient pas eu de prêt, si nous n'avions pas emprunté personnellement de quoi y suffire pour trois ou quatre jours, terme pendant lequel nous espérons avoir quelque réponse des demandes que nous avons faites à M. le Garde du Sceau, à M. de Menou, & aux Comités Diplomarique & d'Avignon.

Calomnies contre les Médiateurs répandues à Paris.

Nous apprenons, par les Papiers publics, que nous sommes calomniés à Paris de toutes les manieres ; mais nous sommes prêts à rendre tous comptes de notre conduite & de la moindre de nos démarches.

Le Département du Gard nous a livré une guerre ouverte, & il se vante même d'avoir des lettres favorables des Ministres : nous ne pouvons pas croire que personne nous ait condamnés sans nous entendre. Déjà un courrier extraordinaire a porté à Paris toutes les preuves de notre innocence, & nous avons cette confiance en l'Assemblée Nationale qu'inspire sa justice & notre bonne conduite.

Abandon des Médiateurs.

Nous nous flattons, Monsieur, que vous plaindrez l'abandon où on laisse les Commissaires Médiateurs de la France, dans un pays encore étranger : que vous contribuerez à le faire cesser, & que vous approuverez nos démarches, qui n'ont jamais eu d'autre but que de répondre à l'honorable mission dont nous étions chargés, & à rendre heureux & paisible un pays où l'on nous a dit de ramener la paix & le bonheur.

Signé les Médiateurs de la France.

Au même

Courthezon, le 5 septembre 1791.

MONSIEUR,

JE suis très-sensible au reproche que vous faites aux Médiateurs de la France, d'avoir agi contre la Loi, en tirant du Trésorier des troupes le payement des Gardes Nationales qu'ils ont été forcés d'employer. Je partage ce reproche, & je vais en leur nom & au mien, m'efforcer de le repousser.

Du moment où le Décret du 4 juillet a paru, qui nous permettoit l'emploi des Gardes Nationales au défaut de troupes de ligne, nous avons été forcés d'en requérir : il falloit les sol-

der : attendre pour en avoir que les fonds nous eussent été donnés, ç'eût été manquer la pacification, qui n'a reçu d'échec que depuis que nous ne pouvons plus avoir ces Gardes Nationales à notre gré, & depuis les difficultés que l'on éprouve pour leur payement, ainsi que depuis que les troupes de ligne sont en trop petit nombre pour que *M. de Ferrier croye pouvoir les faire agir.*

Ne sachant où prendre le payement des Gardes Nationales, nous avons écrit au Comité Diplomatique, à M. le Ministre de la Justice, à M. de Lessart; nous avons annoncé que nous nous étions adressés à la Caisse du Trésorier de la Guerre, sur le refus des Départemens. Nous avons pressé une réponse: aucun reproche ne nous a été adressé; nous avons continué jusqu'au moment où M. Chaubry a fait défense de nous rien donner, & à compter de cette époque, j'ai eu l'honneur d'écrire à M. le ministre de la Justice, & à vous, Monsieur, des lettres précises où notre conduite étoit exposée. Faites-vous représenter, Monsieur, celle que j'eus l'honneur de vous écrire le 15 août dernier, & vous y verrez que nous ne cachions pas nos actions; nos réclamations pour le payement des Gardes Nationales étoient formelles, & j'avois l'honneur de vous y prévenir que, pour ne pas laisser manquer leur prêt, qu'en vertu du Décret du 10 du mois, nous refusoit M. Donis, par ordre de M. Chaubry, nous avions emprunté, sur notre tête, les sommes nécessaires pour y subvenir. Ce n'est donc point par la lettre du Trésorier principal de la Guerre à Toulon que vous avez dû apprendre ce que nous avions fait, mais bien par nous-mêmes, à moins que par quelque infidélité ou par quelque oubli du Bureau, notre lettre vous soit demeurée inconnue, malgré l'importance dont elle étoit. J'en ai la minute sous les yeux en vous écrivant celle-ci.

Je me flatte, d'après cet exposé, & d'après la lecture que vous aurez faite de ma lettre du 15, que vous serez convaincu de la loyauté de notre conduite.

Depuis ces lettres, M. le Ministre de la Justice m'a annoncé que l'on donneroit des ordres pour le payement des Gardes Nationales, M. de Lessart nous l'a écrit lui-même, & cependant le peu que nous avons gardé est payé par nous sur les sommes affectées à nos besoins personnels. Il est impossible d'avoir une mission plus délicate à remplir que la nôtre, & de s'être vu, comme nous l'avons été, abandonnés de toutes parts; sans argent pour les Gardes Nationales, sans troupes de ligne, en assez grand nombre pour que M. de Ferrier se croye en force pour agir; être armés de deux Décrets favorables à la mission, & ne point trouver d'obéissance à ces Décrets dans les

Départemens à qui le Miniſtre même écrit d'obéir ; dans les Commandans des diviſions voiſines, qui refuſent les troupes qu'on leur demande : telle a été juſqu'à ce moment notre poſition, qu'ont rendue plus déſagréable encore les calomnies les plus inſignes que les deux Partis ont lancés contre nous.

M Leſcêne des Maiſons eſt à Paris, où il eſt allé nous défendre. Je ſuis à lutter contre l'orage ; j'oſe eſpérer que la vérité luira, & que, loin de mériter des reproches, qui néceſſairement affligent l'homme honnête qui ſe ſacrifie pour ſa Patrie, j'obtiendrai, par le ſuffrage de l'Aſſemblée Nationale, une juſtice qui me dédommage de mes peines, éloigne mes chagrins, & me paye des dangers que ma vie a couru par amour pour la Conſtitution Françoiſe, au milieu de ce pays, au bonheur duquel j'ai travaillé ſans relâche.

L'un des Commiſſaires Médiateurs de la France entre Avignon & le Comtat.

MULOT.

Au même.

Courthezon, le 7 ſeptembre 1791.

.... Nous avions couvert les points du Comtat, où nous ne pouvions pas placer des troupes de ligne, avec des Gardes Nationales tirées des Départemens du Gard, de la Drôme & des Bouches du Rhône. Depuis les ordres que vous avez donnés pour ne rien laiſſer tirer de la caiſſe des troupes de ligne, j'ai payé ſur les fonds envoyés pour nos beſoins perſonnels ; mais ces fonds, épuiſés eux-mêmes, j'ai été forcé de renoncer aux Gardes Nationales, &, à compter de demain, il n'y en aura plus dans le Comtat. Ainſi, dans un des momens les plus délicats, par le défaut de troupes de ligne, occaſionné par les refus faits à nos réquiſitions, ſoit par M. de Coincy, ſoit par M. d'Albignac, par le défaut d'ordres donnés à temps, quoique promis par deux Miniſtres depuis le 14 août, & demandés par nous plus d'un mois avant, nous nous trouvons ſans Gardes Nationales, & ſans un nombre ſuffiſant de ſoldats François pour garnir les cent trente-une lieues que renferme le Comtat. Avignon, cette ville ſi intéreſſante, que la France a miſe ſous ſa ſauve-garde, n'a pas un ſoldat François qui la protége. Les trois cents Gardes Nationales du Gard qui y veilloient ſur les Etabliſſemens François, en ont été retirés hier par leur Département ; & fuſſent-elles reſtées, nous n'euſſions pas pu les payer. M. de Ferrier, que j'ai conſulté, ne ſe trouve pas aſſez fort avec Boulonnois & les Huſſards pour ſe préſenter à Avignon, qui, depuis que, par ſes ordres,

les Huſſards en ſont ſortis, eſt en proie aux dévaſtations de toute eſpece : de ſorte que la garantie Françoiſe accordée au Comtat, par la Loi du 4 juillet, eſt devenue illuſoire. Sans doute ce tableau vrai de cet abandon fait des perſonnes des Médiateurs de la France, les juſtifiera aux yeux de la Nation; mais ils auront la douleur de voir leurs premiers ſuccès, couronnés de l'approbation de l'Aſſemblée, s'évanouir par le défaut de forces & de moyens qu'ils ne pouvoient que requérir, & qu'ils ont en vain requis..... J'ai cru, Monſieur, devoir vous préſenter cet état de ſituation, afin que, connoiſſant notre impoſſibilité d'agir efficacement, vous puiſſiez donner des ordres pour que des troupes viennent à notre ſecours. Si même ces ſecours tardent, il ſera dangereux qu'ils n'arrivent que lorſqu'il n'y aura plus de remede.

Signé MULOT.

Au même.

Brantes-les-Sorgues, le 23 ſeptembre 1791.

Arreſtation de la Patrouille Avignonoiſe à Sorgues, annoncée. Ordres du Miniſtre demandés.

..... Sous prétexte de la garde des fruits dans les champs, les Patrouilles, de leur part (des Avignonois) ont circulé: une d'entre elles s'eſt portée ſur le territoire de Sorgues ſans réquiſition ; elle a été arrêtée, & comme elle eſt preſque entiérement compoſée de déſerteurs de nos Régimens, même de ceux qui ont obtenu l'amniſtie, conformément à la Proclamation du Roi, j'ai cru devoir les faire mettre en état d'arreſtation juſqu'à ce que je vous en euſſe rendu compte, & que j'euſſe obtenu votre réponſe à leur ſujet. Je vous prie de me guider ſur ce que je dois faire à leur égard.

Plaintes contre le Régiment ci-devant Soiſſonnois.

Je crois devoir vous prévenir, Monſieur, que de jour en jour la haine générale contre le Régiment de Soiſſonnois augmente viſiblement. A Lille, à Cavaillon, à Vaiſon, tout ce qu'il y a de Patriotes demande qu'il ſoit retiré. J'ai communiqué au Général les motifs des plaintes ſur leſquelles les habitans fondent leurs demandes.

Demande de troupes.

..... Je ne ſçaurois trop inſiſter auprès de vous pour vous prier de mettre ſous le commandement de M. de Ferrier le nombre ſuffiſant de troupes, pour qu'embraſſant dans un point de vue général tous les ci-devant Etats d'Avignon & du Comtat Venaiſſin, il puiſſe y fixer le calme ſans que le pouvoir civil ſoit ſans ceſſe troublé par des demandes partielles, les unes d'entrées, les autres de ſorties de troupes.....

Signé MULOT.

Copie des Lettres de M. Duportail, Miniſtre de la Guerre, à MM. les Médiateurs de la France.

A Paris, le 6 juin 1791.

J'AI l'honneur, Meſſieurs, de vous adreſſer une copie certifiée de moi, d'une Proclamation du Roi, expédiée en conſéquence de l'Article 3 de la Loi du 27 du mois dernier, relative aux troubles d'Avignon, & aux moyens d'y faire ceſſer les hoſtilités.

Sa Majeſté ne doute nullement que vous ne vous empreſſiez de faire, pour l'exécution de cette Proclamation, tout ce que vos lumieres, votre zele pour le bien public & les circonſtances vous ſuggéreront.

Le Miniſtre de la Guerre,
Signé DUPORTAIL.

Paris, 6 juin 1791.

JE penſe, Meſſieurs, que les vûes qui ont fait rendre la Loi du 27 mai dernier, relative à Avignon & au Comtat Venaiſſin, ſeront d'autant plus ſûrement remplies, que les déſerteurs François qui ſont dans ces deux pays, trouveront plus de facilités pour revenir en France, & qu'il convient de fournir de quoi ſe rendre dans les lieux où ils jugeront à propos d'aller, à ceux qui n'en auroient pas les moyens. Vous pouvez en conſéquence, Meſſieurs, délivrer à ceux qui ſe préſenteront à vous, des paſſe-ports, où, après avoir rappelé l'amniſtie qui leur eſt accordée, vous énoncerez les lieux qu'ils vous auront eux-mêmes indiqués, & vous déclarerez que l'intention du Roi eſt qu'ils reçoivent trois ſols par lieue, par les ſoins des Commiſſaires des Guerres qu'ils trouveront ſur leur route juſqu'à ces lieux. Je vous prie de leur faire des avances ſur ce pied, pour mettre chacun d'eux en état d'aller juſqu'au lieu de la réſidence d'un Commiſſaire des Guerres. Vous en ſerez rembourſés ſur l'état que vous voudrez bien m'envoyer.

Le Miniſtre de la Guerre,
Signé DUPORTAIL.

Paris, le 6 août 1791.

J'AI reçu, Meſſieurs, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 8 du mois dernier, par laquelle vous expoſez que, vu la poſition où vous vous êtes trouvés depuis le

commencement de votre médiation entre les peuples d'Avignon & du Comtat Venaissin ; vous avez été obligés de requérir des troupes de tous côtés pour assurer le succès de vos opérations ; que ces troupes ont fait des marches forcées dans des lieux où elles avoient à peine le nécessaire, & qu'attendu ces courses précipitées, & les mauvaises positions qui eussent peut-être fait périr des chevaux, si on ne leur eût donné un supplément de foin, & si, pour adoucir le sort des soldats, dont le découragement s'étoit emparé, on ne leur eût aussi donné un supplément de nourriture : vous avez en conséquence, d'après les représentations qui vous ont été faites, requis cette augmentation de fourrage pour les chevaux, & de nourriture pour les hommes.

Quoique dans tous les cas ces suppléments n'auroient dû être accordés qu'après m'avoir donné connoissance des motifs qui les nécessitoient, cependant, attendu les circonstances, je ne puis qu'approuver les dispositions que vous avez cru devoir prendre à cet égard.

Le Ministre de la Guerre,
Signé DUPORTAIL.

Paris, ce 27 août 1791 (1).

JE n'ai pas reçu sans surprise, Messieurs, la lettre que vient de m'adresser le Payeur principal de mon Département, avec celle du Trésorier principal de la Guerre à Toulon, qui m'apprennent que vous vous êtes permis de contraindre le Trésorier à vous délivrer une somme de 22,000 livres pour subvenir aux dépenses de 2500 hommes de Gardes Nationales, que vous avez appelés près de vous.

J'aurois cru, Messieurs, que l'Article du Chapitre 2 de la Proclamation du Roi, du 20 août 1790, rendue sur une instruction de l'Assemblée Nationale, concernant les fonctions des Assemblées Administratives, en date du 12 dudit mois d'août, & que l'Article 57 du Titre 3 de la Loi du 10 juillet dernier, parloient assez puissamment pour vous interdire une semblable entreprise. Vous n'avez pas senti combien cette infraction aux Loix étoit grave, puisqu'elle détruit d'abord essentiellement les dispositions que je suis sans cesse obligé de faire pour pourvoir à la subsistance des troupes de ligne, & ensuite puisqu'elle rend illusoire la responsabilité de mon ministère : comment en effet pourrois-je raisonnablement répondre d'un service qui se

(1) La réponse à cette lettre, où sont repoussés toue les reproches du Ministre, est datée de Courthezon, le 5 septembre, & se trouve ci-dessus, page 1.

trouveroit

trouveroit ainſi expoſé à être dérangé par un pouvoir étranger à mon adminiſtration.

D'après ces obſervations, qui ſont fondées ſur la Loi, que je n'ai pu me diſpenſer de vous rappeler, j'oſe croire, Meſſieurs, que vous ne diſtrairez plus aucun fonds des caiſſes de mon Département ſans mon aveu immédiat, & je vous préviens d'ailleurs que j'ai donné des ordres pour qu'il ne vous en ſoit plus délivré; mais je dois en même temps vous avertir que j'ai *donné avis de votre poſition à M. de Leſſart, Miniſtre de l'Intérieur, ſur qui repoſe entièrement le ſoin de vous mettre en état de pourſuivre votre miſſion, & de faire face aux dépenſes qu'elle néceſſite.* Je ne doute pas qu'il ne prenne les meſures les plus promptes à cet effet, & je vous invite à lui écrire, afin de ne plus vous trouver dans un embarras qui, tel qu'il puiſſe être, ne peut jamais vous diſpenſer de prêcher, par votre exemple, l'obéiſſance & la ſoumiſſion à la Loi.

Le Miniſtre de la Guerre,
Signé DUPORTAIL.

Paris, le 18 ſeptembre 1791.

J'AI reçu, Monſieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 23 de ce mois, relativement au nouveau renfort de troupes que vous demandez pour aſſurer la tranquillité générale, ſoit à Avignon, ſoit dans le Comtat Venaiſſin; je m'étois flatté que l'Aſſemblée Nationale compléteroit, avant ſon départ, tous les arrangemens qui étoient une ſuite indiſpenſable de leur réunion à la France. Le peu de temps qui lui reſte juſqu'au moment de ſa ſéparation, & la multiplicité des objets eſſentiels qu'elle a encore à régler, ne permettent plus de croire qu'il lui ſoit poſſible de déterminer tout ce qui eſt relatif à ce pays : mais pour ne pas laiſſer les choſes plus long-temps en ſouffrance, je propoſerai inceſſamment à Sa Majeſté d'y faire paſſer le nombre de troupes qu'elle jugera ſuffiſant pour y rétablir entièrement l'ordre & la paix.

Le Miniſtre de la Guerre,
Signé DUPORTAIL.

A M. Duport, Miniſtre de la Juſtice.

Orange, 8 juin 1791 (1).

MONSIEUR,

NOUS ſommes arrivés aujourd'hui à Orange, & nous nous

(1) Nous ſommes partis de Paris la nuit du 1 au 2 Juin. Le Décret étoit du 27 Mai

empreſſons de vous rendre compte du petit nombre d'apperçus que notre entrée dans le Comtat nous procure.

Hier nous trouvâmes à Valence des Députés de la Municipalité, de la Garde Nationale & de la Société des Amis de la Conſtitution de la ville d'Avignon, qui nous y attendoient. Nous fûmes vivement ſollicités de nous rendre directement dans cette derniere ville; mais apprenant que Carpentras eſt toujours aſſiégé, que les eſcarmouches ſont journalieres, nous crûmes devoir, avant tout, conférer avec le Général Luckner. Notre marche fut déterminée pour Montelimart. Le Général n'y a point encore paru. Cependant, en arrivant à Orange, nous apprenons que hier il y eut une affaire ſérieuſe entre les aſſiégés & les aſſiégeans. Nous avons pris le parti de dépêcher un courrier au Général Luckner à Grenoble. Il viendra nous joindre, ou il nous fera donner les renſeignemens que nous lui demandons. De ces connoiſſances, de celles que nous avons acquiſes, ou que nous nous occupons à recueillir, nous obtiendrons des réſultats qui fixeront le plan de nos opérations.

Tous les partis paroiſſent fatigués de la guerre. La paix eſt le vœu & le cri de tous : nous eſpérons beaucoup.

Signés les Médiateurs de la France, &c. LESCÈNE DES MAISONS, VERNINAC-SAINT-MAUR, MULOT.

P. S. Le détachement du 40e Régiment (Soiſſonnois) a éprouvé hier beaucoup de fermentation : il étoit queſtion de renvoyer ſes Officiers. La Société des Amis de la Conſtitution de la ville de Montelimart a réuſſi à l'appaiſer, au moins momentanément.

Au même.

Courthezon, 21 juin 1791.

MONSIEUR,

ARRIVÉS à Orange ſans y rencontrer le Général Luckner; ſans pouvoir recueillir des connoiſſances certaines ſur les forces portées dans les environs du Comtat; voyant d'ailleurs l'anarchie & les haines qui diviſent & déchirent cette contrée, nous crûmes qu'il ſeroit imprudent peut-être, & contraire au ſuccès de notre négociation, de nous rendre dans l'une des villes ennemies, puiſque c'eût été leur fournir une nouvelle cauſe de rivalité & d'envie.

En conſéquence nous réſolûmes de nous fixer à Orange, & d'inviter tous les Partis oppoſés à nous y envoyer des Députés, afin de préparer, loin du trouble & des factions, les préliminaires de la paix. En effet, les Municipalités d'Avignon

& de Carpentras députerent vers nous, & nous reçûmes auſſi une députation de l'Aſſemblée Electorale, & de l'armée de Vaucluſe, dite Avignonoiſe.

Ici, Monſieur, nous devons vous dire que l'opinion à Paris, ſur cette Aſſemblée, nous a paru erronée.

A l'inſtant où les Peuples d'Avignon & du Comtat ont déclaré leur indépendance, il s'eſt fait une confédération de quatre-vingt-quatre Communes qui compoſent les deux Etats; elle eut lieu le 7 février 1791. Carpentras, qui avoit ſouſcrit à cette confédération, ne tarda guere à s'en éloigner : elle n'y envoya point ſes Electeurs. Egarée par quelques eſprits avides de pouvoir, & partiſans de ſyſtêmes oppoſés, par l'ancien eſprit de rivalité qui toujours a diviſé ces deux villes, elle chercha à former un parti oppoſé à celui des Communes, ayant Avignon à leur tête. L'armée de Sainte-Cécile en fut le réſultat; puis les meurtres des ſieurs Lavillaſſe & Anſelme, puis tous les crimes publics & particuliers qui ſe multiplient depuis ſi longtemps dans cet état d'anarchie & de guerre civile. A la tête d'une armée, & ſans moyens, l'Aſſemblée Electorale, ſans doute, a ſouvent abuſé. Ces abus ont ſervi à fortifier enſuite le parti de Carpentras, qui abuſoit à ſon tour, & tout ce qu'on appelle ici les Emigrans & les Mécontens, c'eſt-à-dire les Ordres privilégiés. Ils ont profité de ces abus pour fortifier un parti qui ſoutenoit leurs eſpérances.

Toutefois, malgré ces tentatives & ces oppoſitions de la part de Carpentras, il exiſtoit une majorité de ſoixante-dix-huit Communes ſur quatre-vingt-quatre, qui reconnoiſſoient l'Aſſemblée, & qui depuis l'ont encore confirmée, comme il conſte par les procès-verbaux mis ſous nos yeux, & dépoſés à notre Secrétariat.

Ainſi, devant traiter avec les Parties belligérantes pour ramener la paix, & la partie principale étant cette Aſſemblée Electorale qui dirige & diſpoſe de l'armée appelée Avignonoiſe, il nous étoit impoſſible, & d'après les principes & d'après la poſition même des affaires, de ne pas reconnoître ce Corps repréſentatif des Peuples des deux Etats réunis par la Fédération.

Nous admîmes donc ſes Députés aux conférences, & comme il s'élevoit de leur part quelque difficulté de traiter avec des Corps adminiſtratifs, qui, d'après les principes de la Fédération, leur ſont ſoumis, nous prîmes le parti, pour faciliter la négociation, de faire contracter toutes les Parties directement avec nous & ſous notre garantie.

Après avoir paſſé deux jours & une nuit en diſcuſſion, nous parvînmes enfin, le 14, à arrêter & faire ſigner, ſauf

ratification, les préliminaires que nous avons l'honneur de vous adreſſer.

Ce fut au milieu de ces négociations que nous apprîmes que le territoire de France venoit d'être violé par des hommes armés de l'aſſociation de Carpentras. Nous crûmes indiſpenſable d'aller nous-mêmes vérifier les faits ſur les lieux, & nous y dreſſâmes le procès-verbal que nous avons l'honneur de vous adreſſer.

Cependant nous attendions la vérification des préliminaires de paix que les Députés étoient allé chercher auprès de leurs Commettans reſpectifs; celle de l'Aſſemblée Electorale nous eſt parvenue incontinent; mais nous avons éprouvé, de la part de Carpentras, des difficultés, dont le prétexte étoit l'ancien ſyſtême de ne vouloir pas reconnoître l'Aſſemblée Electorale.

Si nous jugeons de ce refus par les diſcours des Députés de Carpentras eux-mêmes, il eſt bien évident que le Peuple de cette malheureuſe ville eſt égaré par quelques perſonnes dont les intérêts privés & les paſſions déſordonnées le ſubjuguent & le ſacrifient. Le procès-verbal de réponſe qu'ils nous ont apporté prouve encore cette vérité, puiſqu'il avoit été arrêté qu'on aſſembleroit la Commune pour obtenir ſa ratification, & que les Membres qui dominent dans ce Conſeil ont refuſé de l'aſſembler. Leurs eſpérances ſont évidemment fondées ſur deux raſſemblemens d'hommes armés, faits, l'un à Brantes, & s'étendant juſqu'à Malaucène, Baroux, & l'autre formé au Luberon, & s'étendant par Bonnieux, Menerbe, Oppede & Lagne, où il campe dans la plaine dite de Saint-Jean de Grey. Ce qui prouve un plan & une intention dangereuſe, c'eſt que ces camps ſe ſont formés à l'inſtant même de l'arrivée des Médiateurs de la France, dans le temps où nous exigions que tous miſſent bas les armes, & lorſque le Général de l'armée dite d'Avignon, s'étoit engagé d'honneur envers nous de ne plus commettre d'hoſtilités. On projetoit probablement de faire marcher ces deux armées de concert pour tomber enſemble ſur celle d'Avignon, campée à Monteux; tandis que d'un troiſième côté, ceux de Carpentras fondroient ſur elle. Ainſi, en égorgeant ceux que l'on appelle Patriotes, le Parti oppoſé auroit dominé un inſtant; mais pour voir renaître une guerre plus funeſte encore & plus difficile à éteindre.

Les Députés d'Avignon nous ont également, à leur tour, fait éprouver de nouvelles difficultés: celles-là portent ſur d'autres prétentions. La Municipalité d'Avignon & le Corps Electoral ont eu querelle ouverte; partie de ce Corps Electoral, au nombre de quatorze, ſont reſtés en cette ville; & comme

ils sont presque tous membres de la Municipalité, ils ont prétendu que cette section forme la véritable Assemblée, sous prétexte que les autres n'ont pas dû quitter la ville; comme si une majorité de cent cinquante Membres réunis ne décidoit pas clairement la question.

Cette guerre de petites prétentions, de vanité & de vieilles haines, n'en désole pas moins cette malheureuse contrée, où il n'est plus possible d'aller d'un village à l'autre sans risquer d'être assassiné.

D'après cette position alarmante, les meurtres qui se commettent, & la violation du territoire de France, nous avons cru devoir faire approcher d'Orange le peu de troupes de ligne qui se trouvoient dans les environs. Le Général Luckner, auquel nous avons écrit, nous a adressés à M. de Ferrier, qui commande au Département de la Drôme, & il vient de se rendre à Orange.

A peine il étoit arrivé que l'Assemblée Electorale nous a envoyé un Arrêté pris dans son sein, par lequel elle nous requiert, pour la liberté, la sûreté & l'ordre du pays, & sur tout pour empêcher tous ces nouveaux rassemblemens d'hommes armés qui menacent d'augmenter les troubles & les maux des habitans, de faire entrer des troupes dans le Comtat. Après y avoir mûrement délibéré, nous avons cru qu'il étoit important de dissiper tous ces attroupemens nouveaux par un montre de forces capables d'en imposer aux malveillans; mais pour nous assurer qu'aucun abus ne puisse compromettre la mesure que nous avons adoptée, nous accompagnerons nous-mêmes les forces, & nous nous arrêterons avec ces forces sur la frontiere de France, d'où nous exigerons que l'on dépose les armes.

Les Médiateurs de la France, &c.

Au même.

D'Orange, le juin 1791.

MONSIEUR,

LES mesures dont nous avons eu l'honneur de vous faire part, & que nous avions cru nécessaires au succès de notre mission, ont réussi au delà de notre attente; l'espece d'impartialité que notre petit Congrès à Orange a offert à tous les Partis, leur a inspiré la plus entiere confiance. Nous avons eu grand nombre de conférences avec les divers Députés, &, malgré l'aigreur des deux Parties belligérantes, nous avons enfin, à force de bonnes raisons, obtenu la ratification des préliminaires déjà signés par les Députés, & il étoit temps: en effet, il se faisoit des rassemblemens d'hommes armés dans tous les points

du Comtat; à Brantes, sous les ordres de M. Moracet & de Madame Daleſſac, nouvelle Amazone, qui ne ſe montroit qu'armée de piſtolets & d'un ſabre; au Lubron, Tour de Sabran & Lagne, ſous les ordres de M. Grégoire Saint-André; à Saint-Romain, ſous le nom du ſieur Saint-Romain: cette confédération avoit pour Chef général le ſieur Raxy, pere; elle offroit un noyau, fort de quatre mille hommes, & qui auroit indubitablement fait la boule de neige.

Ceux qui avoient intérêt à perpétuer les troubles, avoient un champ bien avantageux; l'armée Avignonoiſe, brouillée avec la Municipalité d'Avignon, obligée par honneur de continuer le ſiége de Carpentras, qui ſe trouve ſans reſſource, étoit forcée, pour ſubſiſter, de commettre des exactions journalieres qui avoient révolté nombre de Communes; on profitoit de ces circonſtances, & du prétexte de les défendre, pour anéantir contre elle ces Communes, qui n'auroient pas tardé à ſe voir preſſurées par le nouveau Parti: & l'expérience ne l'a que trop prouvé, comme il conſte par les réclamations qui nous ont été faites, & qui ſont nombreuſes, au ſujet des exactions. Si notre médiation & ces nouvelles levées, ſi la promptitude avec laquelle nous avons bruſqué les opérations, en nous en occupant jour & nuit, n'eût pas déjoué les nouveaux projets, c'en étoit fait des deux Etats. Les nouvelles forces, en ſe réuniſſant au nombre de vingt-ſix mille hommes, égorgeoient l'armée Avignonoiſe, promenoient la deſtruction & la mort de tous côtés; & Dieu ſait où cela ſe ſeroit arrêté, puiſqu'il eſt bien conſtant que les Patriotes de Marſeille, & de pluſieurs autres villes des Départemens des Bouches du Rhône, de la Drôme & du Gard, n'attendoient qu'un ſignal pour accourir au ſecours des Avignonois; & les ſuites en ſont incalculables.

Mais nous n'avons pas donné un inſtant à reſpirer à ces nouveaux concurrens. Réuniſſant à Orange tous les Députés des Parties principales, nous n'avons rien épargné pour faire céder les petites paſſions, les haines ou les prétentions particulieres, à l'intérêt général. Déjà on recevoit de tous côtés les nouvelles multipliées des vols, des brigandages, des aſſaſſinats mutuels, ſuites inévitables d'une guerre civile faite de ville à ville, & preſque d'homme à homme: les chemins n'étoient plus praticables. Ce tableau effrayant & terrible étoit fortement crayonné par nous à tous les Députés, & nous fîmes valoir ſur-tout l'aſſaſſinat commis à Gigondas, la violence du territoire François, & les ſuites qu'il pouvoit avoir. Nous crûmes, conformément à nos inſtructions, & pour l'avancement de la paix, devoir profiter de cette circonſtance pour faire avancer le peu de forces que nous avions ſous la main vers la frontiere du Comtat; M. de Ferrier ſeconda parfaitement nos vûes. Un bataillon de Sor-

remberg, deux Compagnies de Soiſſonnois, cent cinquante Huſſards & cinquante Dragons, avec ſix pieces de campagne, ſe rendirent à Courthezon, où s'établit le quartier général, & d'où l'on forma un petit cordon juſqu'à Jonquiere. Cette poſture ne tarda pas à effrayer les nouveaux Chefs de parti, à ralentir leur turbulente activité, à mettre de la meſure dans leurs menaces & leurs actions, & à rendre aux Citoyens honnêtes & amis de la paix de leur pays, la liberté d'en chercher & d'en propoſer les moyens. Ainſi ces préliminaires de paix, qui d'abord avoient été ſignés par les Députés, & arrêtés enſuite par l'intrigue des malveillans, furent acceptés & ratifiés par le Conſeil général de la Commune d'Avignon, par celui de Carpentras, & preſque auſſi-tôt par dix des villes les plus conſidérables du Comtat. Toutes demanderent la paix à grands cris, toutes demanderent d'être François, ſe mettant ſous la protection du Roi, & nous ſuppliant de leur donner garniſon pour la ſûreté de leurs biens & de leurs perſonnes.

On nous faiſoit les plus vives inſtances de nous préſenter dans leur pays, de venir nous montrer à des peuples déſolés qui attendoient leur ſalut de la France, & qui doutoient encore que nous fuſſions réellement arrivés.

C'étoit là le réſultat que nous eſpérions de nos opérations, le vœu que nous avions préparé & que nous attendions. Les Députés ne nous quittoient plus à Courthezon : ils avouoient même qu'ils n'oſoient plus retourner chez eux ſans nous, par crainte des excès & du déſeſpoir d'un peuple qui ſe croiroit encore trompé : alors nous décidâmes de nous rendre à Avignon avec une garde d'honneur de cinquante Huſſards.

Il ſeroit difficile de peindre, Monſieur, l'alégreſſe générale, les expreſſions vives & paſſionnées de ce bon peuple, de ce peuple tout François par le ſentiment, & qui ne ſavoit comment donner à ſon expreſſion l'énergie de ce ſentiment. Les chemins, les portes, les remparts & les rues étoient garnis d'un peuple immenſe ; mille cris de vive la Nation, vive le Roi, faiſoient retentir les airs. Toutes les rues étoient parées, & portoient les emblêmes de la Liberté & de la réunion à la France. *Vivre François* ou *mourir* étoit écrit ſur toutes les rues, ſur toutes les maiſons, ſur tous les viſages, & vingt-cinq mille individus le répétoient enſemble, ſéparément à chacun de nous, & faiſoient retentir l'air de ce cri de ralliement : ce délire d'un déſir immodéré & général s'eſt ſoutenu juſqu'à notre départ, & on ne nous a laiſſé diſparoître qu'en nous faiſant promettre que la grande famille accueilleroit des enfans qui préferent la mort à une ſéparation ; que le bon Roi des François ſeroit leur Prince & leur pere. Entre les embel-

liſſemens qui ornoient la ville, il exiſtoit une eſpece de labyrinthe en feuillage, dont nous ne pouvons nous empêcher de parler. Au centre étoit un périſtile aboutiſſant à un temple, où le buſte du Roi des François étoit ſur l'autel de la Liberté. Si le Monarque eût pu être ſpectateur, il auroit éprouvé de bien douces ſenſations.

Le lendemain nous nous tranſportâmes à Carpentras, & nous y vîmes le même bonheur renaître à l'aſpect des Médiateurs, qui, au nom de la France, leur promettoient la paix & la fin de leurs maux. L'expreſſion n'étoit pas ſi vive, ſi tendre, ſi immodérée; le ton étoit plus froid, plus meſuré, plus réfléchi; mais avec ces caracteres diſtinctifs de la Nation, il n'en diſoit pas peut-être d'une maniere moins convaincante: *Vivre libre ou mourir.* La différence qui diſtingue ces deux Peuples eſt extraordinaire pour être à une diſtance de ſix lieues ſeulement. L'un, vif, gai, emporté, ſe livrant aiſément à l'ivreſſe, & exprimant tout ce qu'il ſent avec une ſorte d'enthouſiaſme; l'autre, modéré, meſuré, penſeur, & ne montrant que la moitié de ce qu'il ſent, excepté peut-être quand il s'agit de ſa haine pour Avignon: & remarquez, Monſieur, que cette haine eſt une vieille habitude devenue une ſeconde Nature. Elle eſt entrée pour beaucoup plus dans les diſſentions des deux villes, que la différence des Partis; & c'eſt le cas ſur-tout de dire d'un Carpentraſſien, qu'il refuſeroit d'aller en Paradis, s'il croyoit y trouver des Avignonois; mais il eſt bien conſtant que leur déſir d'être réunis à la France, n'eſt pas moins ſenti, n'eſt pas moins prononcé que celui d'Avignon.

Tandis que les deux villes principales & ennemies ratifioient les préliminaires, les autres villes, en très-grand nombre, nous apportoient, par des Députés, leur vœu pour la paix, leur déſir d'être François, & d'inſtantes prieres de leur donner des forces pour les protéger.

En conſéquence de ces préliminaires arrêtés & des vœux de diverſes Communes, le moment eſt donc arrivé de licencier cette armée Avignonoiſe, qui peſe ſur tout; la Proclamation du Roi, qui nous a été envoyée par le Miniſtre de la Guerre, & la nôtre, ſont ſous preſſe; mais il eſt une meſure que les circonſtances rendent impérieuſe, & qu'il eſt indiſpenſable de remplir proviſoirement pour éviter des malheurs qui pourroient rallumer la guerre. Cette armée, comme nous avons eu l'honneur de vous le dire, a été aliénée de la Municipalité, à raiſon des querelles & de la rivalité de l'Aſſemblée Electorale avec ce Corps Adminiſtratif. Les chefs de l'armée ſont tous Electeurs. Si après le licenciement ces troupes rentroient dans Avignon, oppoſant leurs intérêts,

leurs prétentions, leur orgueil avec ces mêmes passions de la part de la Municipalité & ses partisans, sans aucun frein pour les contenir, il seroit à craindre que la guerre civile ne se rallumât.

Les Citoyens qui ont des vengeances à craindre, ceux même qui, voués à la tranquillité, ne devroient avoir rien à craindre ; tous redoutent un retour qui nécessairement produira à Avignon un conflit d'opinion dont les suites pourroient devenir terribles. C'est d'après des considérations aussi importantes, c'est pour éviter les effets de ce premier choc d'intérêt & d'opinion, que la Municipalité nous a supplié, nous a requis, même en vertu du Décret qui n'a point été abrogé, de garnir la ville d'une force Françoise suffisante pour imposer à ceux qui pourroient causer un nouvel incendie. Nous avons cru que sur une pareille réquisition, d'après la presque incertitude des troubles, si la ville étoit livrée à elle-même dans ces premiers instans, nous ne devions, nous ne pouvions nous refuser à assurer la paix que nous promettions, & qui n'étoit faite qu'à la faveur de notre médiation. En conséquence nous avons arrêté de faire entrer quelques troupes à Avignon & à Carpentras, qui les demande également. Dès que les Assemblées Primaires s'assembleront pour émettre leur vœu, nous aurons soin de faire retirer les troupes, afin d'ôter jusqu'au prétexte d'aucune influence.

Signés les Méd... LESCÊNE, VERNINAC, MULOT.

Nota. Il y a une lettre écrite le 2 juillet, mais elle ne roule que sur des détails de dépenses particulieres.

Au même.

Avignon, le 31 juillet 1791.

MONSIEUR,

NOTRE position est infiniment délicate en ce moment. Nous avons fait finir la guerre; mais les inimitiés particulieres produisent des effets incalculables, & les menées de l'Aristocratie qui nous environne, & qui est honteuse de nous voir lui arracher sa proie, sont inconcevables. Les Départemens voisins, le peu d'Emigrans qui ne sont pas rentrés dans leurs foyers nous tourmentent. Nous vous ferons, sous quelques jours, l'exposé naïf de notre situation & des moyens dont on se sert pour arrêter le cours de nos succès, & nous rendre suspects même à l'Assemblée Nationale. Nous vous prouverons, Monsieur, que nous n'avons pas cessé, au prix du sommeil, de nos sueurs, au péril même de notre vie, de prouver que

votre confiance en nous n'avoit point été mal placée, & nous vous prions de nous servir d'appui. Nous avons fait passer au Comité Diplomatique & d'Avignon une partie des pieces nécessaires, pour qu'il ne soit point surpris par de faux rapports..... (1).

Signés les Médiateurs, &c.

Au même.

Avignon, ce 6 août.

MONSIEUR;

Nous avons été forcés d'écarter quelques compagnies du Régiment de Penthievre Cavalerie, de resserrer presque entiérement dans Carpentras le Régiment de Soissonnois, dont il n'y a plus que quelques parties de compagnies éparses dans de petites villes du Comtat. Le Régiment de La Ferre nous avoit été enlevé pour aller en Corse, & nous restions avec le seul bataillon de Sonnemberg en garnison à Avignon, avec deux cents Hussards. Cette force de troupes de ligne étant insuffisante, nous avions appelé à notre secours des Gardes Nationales des trois Départemens voisins. Pour les obtenir, les garder & les solder, nous eûmes & nous avons encore toutes les peines du monde.

Le Département des Bouches du Rhône nous fit les plus grandes difficultés d'abord, puis après une itérative réquisition, céda; mais actuellement coalisé avec le Département du Gard, il écrit au Ministre contre nous, & confie sa correspondance à des Journaux discrétés pour leurs principes aristocratiques, afin de détruire l'opinion publique que nous avions en notre faveur : cette même lettre que le Gazetier *B*..... imprime avec empressement, on la fait encore circuler manuscrite & accompagnée de lettres anonymes. Nous attribuons au Département des Bouches du Rhône cette publicité donnée aux dépêches secrétement envoyées au Ministre, parce que si cette lettre n'étoit pas vraie, depuis le 23 qu'elle est dans les Papiers publics, le Directoire l'auroit sûrement désavouée.

Le Département du Gard se conduit plus mal encore. A notre premiere demande, il nous avoit envoyé trois cents Gardes Nimoises, qui se conduisoient de maniere à seconder parfaitement nos opérations, & qui, par leur tenue, par leur soumission

(1) Je vais retrancher des lettres les répétitions, les détails qui se trouvent dans mon Compte rendu, afin de ménager & mes Lecteurs & la dépense; mais je ne passerai rien de ce qui peut être nécessaire.

à l'ordre, par leur discipline exacte, valoient une troupe de ligne. Cependant ils nous étoient insuffisans, & nous requîmes quelques autres Gardes Nationales du même Département, prises & choisies dans les différens bourgs où il y avoit le plus de force, le plus d'aisance. Dès ce moment nous éprouvâmes toutes les difficultés, tous les refus ; nous pourrions dire même que le Département prit à tâche de nous contrarier, & d'empêcher toutes nos opérations (1); d'abord il s'étoit, comme nous venons de le dire, conformé à notre réquisition, puis il a feint ensuite de ne pas avoir une connoissance officielle de la Loi, parce qu'il ne la connoissoit que par nous, & qu'il ne l'avoit pas reçue ministériellement. Nous lui rappelâmes les principes, nous les lui expliquâmes avec l'énergie que nous inspiroient & la violation de la Loi, & la position critique dans laquelle cette désobéissance à la Loi nous mettoit. Alors nous fûmes traités de Despotes & de Tyrans, lorsque nous ne faisions qu'exécuter la Loi, pour maintenir l'honneur de la France & la garantie individuelle que l'Assemblée Nationale avoit confirmée, & que réclamoient de toutes parts les habitans de ces contrées, & pour les individus, & pour les propriétés. Toute notre correspondance est entre les mains de M. de Menou & du Comité Diplomatique & d'Avignon.

Il est bon de remarquer que nous avions été obligés de rendre à leurs petites Communes de différens Départemens, de petits détachemens que leurs travaux, les besoins de leurs familles, ou le défaut d'armes nous avoient déterminés à ne pas retenir.

Parmi les Nîmois, beaucoup avoient aussi besoin de rentrer dans leurs foyers ; mais ce fut long-temps en vain que nous demandâmes qu'ils fussent relevés par d'autres. Nous ne pouvions rien obtenir que des menaces de plaintes à l'Assemblée Nationale contre nous.

Cependant nos besoins de forces continuoient toujours à être les mêmes ; les Marseillois étoient arrivés, ainsi que ceux qu'Aix, après différentes difficultés applanies, nous avoit fait passer. Ces deux derniers renforts étoient destinés à être répartis sur divers points du Comtat. Leur présence devenoit

(1.) Les difficultés que nous avons eues avec le Département du Gard, ont été discutées au Comité Diplomatique dans le temps. On avoit cru, d'après les plaintes de ce Département, & celles de celui des Bouches du Rhône, que nous n'avions pas suivi la marche que veulent les Loix. Nous avons répondu, avec la Loi même que nous exécutions, & cette lutte a été terminée. Il sera toujours à regretter que le Gard n'ait pas envoyé les dernieres Gardes Nationales que nous avons demandées, le palais n'eût pas été repris par les sieurs Jourdan, Poytavin, & autres.

de jour en jour plus indiſpenſable. Le refus du Département du Gard ne nous permettoit pas de nous en ſéparer ; & cette réunion des Marſeillois à Avignon, faillit devenir bien funeſte à la ville d'Avignon, à nos troupes de ligne, & à la paix que nous venions d'établir, & que nous n'avions plus qu'à conſolider.

Dans les dernieres lettres que nous avons eu l'honneur de vous écrire, nous vous marquions que, dans Avignon, deux Partis toujours en activité ſe faiſoient une guerre ſourde, & employoient, pour ſe vaincre & ſe nuire, tous les moyens que le reſſentiment, & la vengeance, & la haine peuvent ſuggérer. L'un de ces Partis, celui de l'armée, qui eſt auſſi celui de quelques Chefs de l'Aſſemblée Electorale, que nous avons heureuſement ſi fort reſtreinte dans nos préliminaires de paix, profiterent des refus du Gard & de la réunion des Marſeillois pour tâcher de ſe défaire de nos troupes de ligne, dont la protection aſſurée faiſoit rentrer les Emigrans, qui affoibliſſoient d'autant la puiſſance dont ce parti ne vouloit point qu'on le dépouillât. Les Marſeillois ſont de ces Patriotes intolérans, que l'ombre de l'ariſtocratie fait mettre ſous les armes : ce ſont des boulevarts inébranlables qu'elle tenteroit en vain de franchir ; mais l'exaltation du patriotiſme prépare à la ſéduction. Ils furent ſéduits, & bientôt ils ne virent plus dans les troupes de ligne, & ſur-tout dans les Officiers, que des Ariſtocrates qu'il falloit au moins évincer. Depuis le moment de cette erreur, les Officiers Suiſſes & les Officiers Huſſards furent inſultés, les ſoldats ne furent pas épargnés ; & nous pouvons dire que c'eſt à la prudence, au courage impaſſible & au mépris noble des injures qu'ont manifeſté les Officiers de ces deux Corps, que nous ſommes redevables de ce qu'aucun malheur n'eſt arrivé. Cependant à chaque inſtant nous étions menacés de voir ruiſſeler le ſang, & ſi celui de quelques ſoldats de ligne ou de quelques volontaires eût coulé, les ſuites de ce malheur euſſent été incalculables. On conſigna les troupes de ligne, & nous conſentîmes que le lendemain elles ſe retiraſſent à Orange juſqu'à nouvelle réquiſition. Cette diſpoſition ne fut pas plutôt arrêtée, que nous reçûmes enfin des nouvelles du Département du Gard, qui nous accordoit les Nimois que nous avions demandés pour relever les premiers. Nous fûmes contens de cette circonſtance, parce qu'elle nous facilitoit les moyens de partager enfin dans différentes villes du Comtat, les Marſeillois & les volontaires d'Aix, qui n'étoient qu'en attendant à Avignon, ce que nous fîmes dès le lendemain ; de ſorte qu'actuellement nous n'avons au moins aucune troupe rivale dans l'enceinte des mêmes murs.

Mais si cet avantage est réel, il a fait naître un désavantage auquel nous ne pouvons remédier que par notre courage, notre fermeté, & par des proclamations souvent insuffisantes, jusqu'à ce que nous ayons fait rentrer les troupes de ligne.

Nous n'avons en effet pour toute garde d'Avignon, que les Nîmois & quelques détachemens des Gardes Nationales d'autres petits lieux du Gard, entre les mains desquels nous avons remis le Palais où est l'Arsenal.

Les Chefs, tant de l'Assemblée Electorale que de l'armée, qui sont les mêmes, veulent profiter de l'absence des forces pour faire réussir leurs projets; mais ils n'obtiendront rien que ce que les préliminaires leur accordent : on nous a assuré que deux d'entre eux devoient aller à l'Assemblée Nationale pour faire valoir leurs prétentions, & que, se présentant avec l'extérieur & la voix des Patriotes, ils se flattoient de pouvoir obtenir, pour le bien général, l'organisation des Tribunaux, des Juges de Paix, &c. Cette organisation est nécessaire sans doute; mais il est nécessaire aussi qu'elle soit précédée du Décret de réunion, & qu'elle ne soit pas faite par eux; on sent qu'ils trouveroient dans leurs choix la récompense qu'ils prétendent leur être due personnellement pour leurs travaux dans la Révolution. Puisque nous en sommes à parler de la nécessité d'une organisation qui détruise l'anarchie dans Avignon & le Comtat, c'est le moment de vous faire la peinture de l'horrible situation de cette contrée.

Il n'y a point de Tribunal où l'on puisse poursuivre le débiteur négligent ou de mauvaise foi : il n'en est pas où l'on puisse faire punir les crimes, & cette terre est souillée de vols, de meurtres & d'assassinats. Les plus petites Municipalités commettent des exactions, des violences, & répandent tous les maux de l'arbitraire. Toutes les caisses de ces Municipalités sont épuisées par les frais de la guerre qui a désolé le pays. Les biens Ecclésiastiques sont arrêtés, saisis, séquestrés, même partagés, sans qu'on ait pourvu aux pensions des Fonctionnaires publics, aux frais de culte, & à la nourriture des Religieuses. Les biens seigneuriaux ont le même sort; les dépenses de la guerre ne sont pas soldées, & des foules de Citoyens qui ont fait des fournitures n'ont pas de quoi se nourrir. Comme la tranquillité est encore troublée par quelques mouvemens, les riches ne reparoissent point, & l'on ne voit de tous côtés que la perspective de la misère.

Hélas ! disent tous les habitans raisonnables de ce pays, quand donc viendra le Décret de réunion à la France ? Cette réunion est demandée par la majorité des Communes, dont

nous avons les procès-verbaux, & celles qui n'émettent pas le vœu pour être réunies, ne feront que prouver la liberté des Assemblées qui auront été formées à cet effet. Cette réunion est devenue tellement indispensable, que si elle n'avoit pas lieu, il faudroit déserter ce pays, où l'on s'égorgeroit, où l'on se pilleroit mutuellement les propriétés, où la misere feroit naître tous les crimes : nous disons plus, si elle n'a pas lieu incessamment, le pays sera perdu, & les secousses que l'on y éprouvera seront ressenties par nos Départemens voisins.

Voilà, Monsieur, la situation réelle de cette contrée; mais revenons à notre position particuliere.

Le Département du Gard, en nous accordant les Nîmois pour relever les autres, ne leur a donné que jusqu'au 14 de ce mois pour rentrer; il leur a fait lire, au moment de leur départ, son arrêté, pour qu'ils eussent à s'y conformer: de sorte que s'il n'arrivoit point un ordre de l'Assemblée pour que ce Département & les Départemens voisins se conformassent à nos réquisitions, nous ne serions jamais certains de nos opérations; & au moment où nous compterions sur des forces, elles nous seroient enlevées, la garantie accordée par la France deviendroit nulle, & l'honneur François seroit compromis.

C'est principalement pour obtenir à temps cet ordre qui rappelle le Département du Gard à la soumission à la Loi, que nous avons fait partir un courrier extraordinaire.

Si nous avons tant de peines pour obtenir des Gardes Nationales & pour conserver celles que nous avons obtenues, nous n'en avons pas moins pour les faire payer. Les caisses de Districts ne veulent point fournir, ou ne fourniſſent que pour peu de jours, & nous ne pouvons avoir des secours que du Trésorier des troupes, qui, fort du Décret qui lui défend de se dessaisir de ses fonds, *ne paye que comme contraint & forcé*. Il y a plus de quinze jours que nous avons demandé au Comité Diplomatique & d'Avignon de prendre un parti & de proposer un Décret sur cet objet. Nous l'attendons avec impatience.

En nous donnant pouvoir d'appeler des Gardes Nationales, l'Assemblée a entendu sans doute qu'il seroit pris un moyen pour qu'elles fussent payées. Et ces Gardes nous sont d'autant plus nécessaires, que nous n'avons plus en troupes de ligne que le Régiment de Soissonnois, qui lui-même a éprouvé une petite insurrection ces jours derniers, & dont les Officiers ne sont pas sûrs, avec quelques Dragons de Penthievre : nous nous flattons, il est vrai, que le bataillon de Sonnemberg & les Hussards dont nous ne nous sommes séparés qu'à rai-

ſon des circonſtances, ne ſe refuſeront pas aux demandes de tout le pays, & à nos réquiſitions.

Ces troupes, comme vous voyez, Monſieur, ſeroient abſolument inſuffiſantes pour garder un pays trop proche d'un côté de la Savoie, & coupé de quatre-vingt-quatre Communes, dont chacune eſt diviſée, ou par l'opinion, ou par la diverſité des intérêts, ou par les haines & les diſſentions; un pays ou ceint, ou coupé par des montagnes, dont les habitans ont les habitudes les plus ſauvages, & pourſuivent leurs ſemblables avec leurs fuſils, comme ils pourſuivroient des bêtes fauves; un pays enfin où nous avons des preuves ſûres que des correſpondances de Paris entretiennent la fermentation.

Nous vous prions de communiquer cette lettre preſſante à l'Aſſemblée ou au Comité Diplomatique.

Nous ſuccombons ſous le poids des travaux & des difficultés. M. Leſcêne des Maiſons parcourt avec de grandes fatigues le Comtat; M. Verninac-Saint-Maur ſurveille l'Aſſemblée Electorale, & s'occupe des plaintes des Fonctionnaires Eccléſiaſtiques qui réclament; & M. Mulot eſt à Avignon, où la préſence d'un de nous eſt indiſpenſable.

Au même.

Avignon, le 24 août 1791.

MONSIEUR,

Nous avions eu l'honneur de vous marquer que, pour peu que la réunion du Comtat & d'Avignon à la France tardât à s'effectuer, on verroit naître de nouveaux troubles.... Aujourd'hui nous allons vous expoſer les troubles réels qui ſe renouvellent dans le Comtat, & ſur-tout à Avignon, vous en montrer une des ſources dans le dénuement de troupes de ligne, & dans la conduite obſtinée du Département du Gard.

Machinations des Ariſtocrates dévoilées. Coalition des Emigrans François à Chambéry, avec les Ariſtocrates du Comtat, d'Arles, du Buis, d'Apt, de la Comté de Saulx, annoncée. ...

Depuis quelque temps les eſprits, ſourdement échauffés, machinent dans le Comtat une contre-Révolution. Ce pays placé près de la Savoie, & preſque entouré de terres Françoiſes, anciennement dominé par le Clergé Romain, dont les Agens avoient apporté l'avidité, les ruſes, les intrigues Italiennes dans toutes les places qu'ils occupoient, reçoit tout à la fois les commotions que lui donnent les Ariſtocrates émigrans à Chambéry & autres lieux de la Savoie: ceux qui, ramaſſés avec les Prêtres réfractaires qu'ils ſoutiennent, infeſtent le Buis, la Comté de Saulx, Apt, Arles & autres villes Françoiſes, d'où le patriotiſme fuit, chaſſé par le fanatiſme & l'intrigue; & enfin ces hommes anti-conſtitutionnels, qui, correſpondant avec

les ennemis de la France, animés par eux, soutenus par leurs lettres, ne vivent, au milieu de leurs freres Comtadins & Avignonois, que par l'espoir de jouir de cette Constitution Françoise, que chacun réclame, & qu'eux voudroient voir anéantir. Au milieu de ces commotions, il se fait encore des mouvemens que la diversité des intérêts, l'esprit de parti, les haines réciproques occasionnent. De ce dernier genre est le mouvement qui a eu lieu Dimanche dernier à Avignon.....

(Suit la description de l'affaire du 11 août.)

Troubles dans le Comtat.

Contre les Soissonnois.

... A Carpentras, au Thor, à Cavaillon, à Lille & dans le Haut-Comtat, il y a eu aussi des mouvemens; M. Lescène des Maisons est allé pacifier Carpentras, & ses soins doivent s'étendre sur le Thor. A Cavaillon les choses commencent à s'appaiser. La présence du Regiment de Soissonnois a causé du chagrin à ceux que l'on distingue par le nom de Patriotes. Nous avons une grande quantité de vœux pour la réunion à la France, émis bien librement. On recueille tous ces vœux pour vous les faire parvenir, & nous ne cesserons de vous assurer que le midi de la France & tout le pays de deux comtés d'Avignon & Venaissin sera de nouveau ravagé par la guerre civile & mille autres fléaux qui en sont la suite, s'ils ne sont pas très-incessamment réunis à la France.

Vœux pour la réunion.

Réunion nécessaire ou guerre civile qui se communiquera aux Départemens du Midi.

Signés MULOT & VERNINAC.

Au même.

26 août 1791.

MONSIEUR,

CHAQUE jour notre position devient plus critique.... (*Suivent les annonces de la punition infligée par la Garde Nationale au sieur Nibus, dont il est parlé, p. 28, de mon Compte rendu, & de l'accusation de la Municipalité, par cinquante Citoyens actifs. Il en est parlé, p. 30 du même Compte rendu*). Comme la réunion seule à la France peut terminer les maux de ces contrées, les vœux vont vous être envoyés, & présentés à l'Assemblée Nationale. Elle y reconnoîtra ce caractere qu'imprime par-tout la liberté, lorsqu'elle n'éprouve aucune atteinte..... Que l'on prononce toujours la réunion.... Voilà ce que nécessite la situation malheureuse de ce pays, dont la majorité des habitans veut être François ou mourir; sur lequel la France a des droits incontestables, & qui, s'il n'est pas à la France, sera perpétuellement un foyer de contre-Révolution à portée de la Savoie;

Réunion pressée.

Savoie, & dont nos Départemens Méridionaux auront toujours à craindre le voisinage. Cette vérité est si frappante, que dans ce moment si nous éprouvons, dans les Paroisses Françoises quitouchent au Comtat, des mouvemens occasionnés par des Prêtres fanatiques, c'est parce que ces Prêtres & leurs Dévotes peuvent facilement, sur une terre étrangere, établir leur culte privé, & y attirer les François foibles qu'ils éloignent des Curés constitutionnels..... Il paroît que je vais rester seul quelques instans. Ma position sera dure : je succombe en partie à mes travaux. Je préférerois de siéger modestement au milieu des Electeurs de Paris; mais je sens qu'il est encore indispensable que je me sacrifie à ma mission, à ma Patrie, à la Révolution Françoise, à laquelle le sort de ce pays est plus qu'on ne pense lié.

Menées des Prêtres fanatiques dévoilées.

Signé MULOT.

Au même.

Lille, le 31 août 1791.

LES événemens se succedent dans ce pays d'une maniere & avec une rapidité inconcevables. Vous serez instruit déjà, lorsque ma lettre vous parviendra, d'une grande partie de ce qui s'est passé; mais elle vous apprendra de nouveaux faits, & quelle est ma conduite dans ces momens délicats, où cependant je me trouve seul.

Depuis long-temps nous nous plaignions de ce que nous étions sans forces militaires, & de ce que, par ce moyen, nous ne pouvions pas donner à la ville d'Avignon cette protection efficace qu'elle étoit en droit de demander, d'après les préliminaires de paix, sanctionnés le 4 juillet, par l'Assemblée Nationale. Les Citoyens paisibles & honnêtes, qui ne connoissoient point les refus qui nous avoient été faits par M. *de Coincy*, par M. *d'Albignac*, & la pénurie des troupes dans laquelle se trouvoit M. *de Ferrier*: qui même ignoroient les détails de la conduite du Département du Gard, qui se refusoit à nos réquisitions, & retiroit, au moment où nous lui annoncions les plus grands malheurs dont il alloit être cause, les Gardes qu'il nous avoit confiées : ces Citoyens honnêtes, nous jugeant d'après l'extérieur, nous accusoient de les abandonner, & de laisser trop de puissance à une faction qui chaque jour grossissoit, & ainsi nous calomnioient au moment même où nous gémissions de ne pas pouvoir les secourir. Nous nous consolions, par le témoignage de notre conscience, sur les efforts que nous avions faits, & que nous espérions vous faire connoître en vous en administrant les preuves, lorsque l'ex-

plosion du dimanche 21 août arriva. Cette explosion, combinée par les Chefs de l'armée Vauclusienne & les Chefs de l'Assemblée Electorale, & quelques particuliers qui leur sont constamment unis, vous a été peinte dans une de mes dernieres lettres.

(Suit un abrégé de l'affaire du 21 Août).

Comment M. Mulot est resté seul à Avignon.

Quelques mouvemens arrivés à Carpentras & au Thor y appelerent M. Lescêne & M. Fortair. Nous avions souvent parlé tous ensemble de notre position, des calomnies qui assailloient à Paris notre réputation, & que nous confirmoient les détails dans lesquels vous avez bien voulu entrer avec nous. Nous avions unanimement conclu qu'il étoit indispensable qu'un de nous se rendît à Paris. M. Lescêne me paroissoit personnellement devoir être celui de nous trois à qui nous devions donner notre confiance. Cependant l'Assemblée Electorale, sans nous en prévenir, nommoit trois Députés pour se rendre à Paris, & avoit fait un arrêté qui expressément demandoit que M. Verninac les accompagnât. D'ailleurs M. Verninac étoit plus spécialement inculpé dans tous les Papiers publics, & il brûloit de partir pour se justifier. Je ne balançai pas dans cette incertitude; l'intérêt général me parut préférable aux intérêts particuliers : je donnai par écrit mon consentement à M. Lescêne, qui accepta de même, par écrit, de se charger à Paris de notre défense. Je prouvai de plus en particulier à M. Verninac, que s'il se rendoit à Paris en même temps que les Députés de l'Assemblée Electorale, il donneroit l'idée complette d'une coalition avec elle, qui étoit précisément ce qu'on lui reprochoit plus spécialement; mais M. Verninac sentoit son honneur attaqué, il se flattoit de repousser facilement toute idée de coalition, & il ne demandoit qu'à partir : alors je ne pus pas m'opposer à son départ : il est au commencement de sa carriere, & ne croit pas devoir livrer ses jours à la honte d'une désapprobation de l'Assemblée Nationale, qu'il peut écarter par sa propre défense. Je me dévouai donc à rester seul à mon poste, à me livrer avec courage à la suite de mes importans travaux, & à lutter de maniere, au sein des orages, que l'honneur François & le mien ne fussent point compromis. Si je n'ai pas eu d'autres forces que les miennes, & si j'ai fait tout ce que je pouvois faire dans les circonstances les plus critiques, je me flatte que vous & ma Nation me rendrez au moins justice pour mes efforts...

(Suivent les détails sur la position du pays, la suite des mouvemens du 21 août, & les difficultés avec l'Assemblée Electorale des arrêtés de qui se plaignoient plusieurs Communes du Comtat).

Signé MULOT.

Au même.

Courthezon, le 5 septembre 1791.

MONSIEUR,

JE vous dois d'autant plus compte de mes démarches, qu'étant seul, ma responsabilité me pese singuliérement; & qu'il semble qu'elle s'allége par les comptes que je vous rends. ....

(*Suit une peinture de la situation d'Avignon, des émigrations; de l'établissement du sieur Jourdan chez le Vice-Légat; de l'assassinat de M. Ayme par quatre hommes de l'armée de Monteux sur les terres Françoises à Maillane, & de différens desordres commis chez divers particuliers d'Avignon, &c*).

.... On nous promet des Compagnies de Languedoc pour le 10 de ce mois; j'ignore si M. de Ferrier se trouvera assez de monde pour entrer dans Avignon..... Si le sieur Jourdan veut oser défendre le Fort, quel parti faudra-t-il prendre? Je vous prie instamment de m'envoyer des instructions, & de me prescrire ce qu'il faut que je fasse..... Pour moi, si mes foibles lumieres pouvoient me permettre de hasarder une proposition, je dirois qu'il est indispensable de prononcer la réunion d'Avignon à la France, qui a sur cette ville les droits les plus clairs, & dont le vœu ne peut être douteux; d'ordonner que les clefs de la ville & du Fort seront remises à la France, en la personne de ceux que l'on jugeroit à propos d'en charger; que garnison Françoise sera placée à Avignon, le Fort mis entre les mains de cette garnison; que tous les Citoyens remettront leurs armes, & que la Garde Nationale sera ensuite formée suivant les Décrets; d'indiquer, jusqu'à l'organisation des Tribunaux, un Tribunal François voisin, auquel seroit attribuée la connoissance des crimes commis à Avignon, le bris des portes de l'Arsenal, par les ordres & les soins des sieurs Jourdan, Peytavin, &c. & qui prononceroit sur les chefs d'accusation portés contre les Officiers Municipaux.

Demande aux Ministres d'instructions pour se conduire à Avignon.

Plan de conduite proposé, qui prouve l'impartialité de M. Mulot.

(*Suivent d'autres détails sur Avignon; & sur les opérations de l'Assemblée Electorale, relativement aux biens nationaux; peinture de son insatiabilité & de sa voracité, & de la consommation qu'elle fait de ces biens*)

Carpentras a éprouvé des secousses qui peuvent, si elles ont des suites, devenir très-dangereuses pour le Comtat. Je m'y suis transporté le 2 de ce mois, & j'ai été assez heureux pour empêcher qu'un Citoyen ne fut victime d'une insurrection populaire.....;

(*Suit l'affaire des freres Escoffier, Patriotes, & une notice sur l'Assemblée de Saint-Siffrein*).

Annonce de l'esprit anti-constitutionnel de Carpentras.

.... Si je juge bien cette ville, elle est agitée en sens contraire à la Révolution. Il y a une foule de personnes étrangeres à Carpentras, qui y fomentent; il paroît qu'il y a eu de l'argent Romain promis & même donné; c'est un foyer dont je redoute l'éruption prochaine. De nos Prêtres réfractaires s'y sont réfugiés; beaucoup d'Ecclésiastiques y demeurent; l'Evêque travaille. Tout ce que l'on a fait à MM. Escoffier, & mille autres tracasseries que l'on s'est permises à l'égard des Electeurs, qui pourtant se sont parfaitement conduits, est une suite de cette fermentation anti-constitutionnelle dont je crains l'explosion. Je puis vous assurer, Monsieur, qu'il se couve quelque chose dans le Comtat, & que je vois que, pour peu que la réunion tarde, la guerre civile se rallume & se communique à nos Départemens du Midi, qui ne sont pas, je vous en assure, de froids spectateurs.

Aristocratie de M Despeyron & autres Chefs boissonnois dévoilée.

M. Despeyron & son Régiment ne sont bien qu'à Carpentras. Beaucoup de soldats en désertent, en criant à l'Aristocratie contre leurs Officiers. Je n'ose prononcer affirmativement sur ce Régiment & sur son chef; mais Carpentras est en majeure partie Aristocrate; c'est un foyer d'Aristocratie; & M. Despeyron, qui a toujours passé pour en être entaché, qui vient d'être nommé Colonel, est tellement chéri, que quoique la prudence semblât demander qu'il en sortît, ce seroit peut-être accélérer la commotion que de l'en tirer en ce moment; d'ailleurs où le poster? Avignon l'a en horreur; s'il est Aristocrate, il ne vaudroit rien au Buis & à tous les environs du Comtat qui sont suspects. D'après cet exposé, Monsieur, vous voyez combien ma présence dans le Comtat est toujours nécessaire; mais combien ma position est pénible....! Je vous avoue que je succombe sous la fatigue, & que si la vérité que vous porte M. Lescêne des Maisons ne perce point; si l'on prête l'oreille aux séducteurs Députés de l'Assemblée Electorale, j'aurai été une victime immolée, & que mon amour pour la Constitution Françoise aura placée sous le couteau. *Signé* MULOT.

Au même.

Courthezon, 7 septembre 1791.

(*Peinture de ce qui se passoit à Lille au sujet des Minimes; plaintes sur le petit nombre de troupes de ligne, sur le défaut de fonds pour le prêt des Gardes Nationales; quelques détails sur Avignon & sur les assassins de M. Ayme.*

..... Il est on ne peut plus instant de prendre un parti. J'ai prié M. le Ministre de la Guerre d'envoyer des troupes. La réunion, Monsieur, ou ce pays est perdu. Des instructions précises sur ce qu'il me faut faire à Avignon. Carpentras est toujours en fermentation; les Patriotes, qu'il faut bien distinguer de ceux de Monteux, sont obligés de fuir. Les Emigrans Aristocrates d'Avignon sont à Villeneuve. Les bons Patriotes Emigrans sont à la Barthelasse, & les Patriotes de Monteux sont à Avignon qu'ils désolent. *Signé* Mulot.

La réunion pressée.

Demande d'instructions.

Distinction des Emigrans entre eux.

Au même.

Courthezon, 11 *septembre* 1791.

Monsieur, j'ai eu l'honneur de vous demander des instructions sur la conduite que j'aurois à tenir à l'égard de la ville d'Avignon, lorsque nous aurions assez de troupes pour y entrer, non pas à mon jugement, car je ne suis pas militaire, mais à celui du Général Ferrier, qui, jusqu'à ce moment, ne s'en trouve pas assez pour le faire; ces instructions me sont essentielles..... J'ai prié M. le Ministre de la Guerre de nous faire passer quelques troupes encore. Nous avons 131 lieues de superficie à garder, & par faute d'ordre ou par la mauvaise volonté des Départemens, nous n'avons plus que 130 hommes des Gardes Nationales du Département de la Drôme, qui seul a fait les frais de ses détachemens. Le Général Ferrier ne croit pas devoir même, en attendant notre entrée dans Avignon, répartir dans le Comtat aucune Compagnie, soit de Boulonnois, soit de Languedoc, crainte qu'avec du vin on ne les débauche; il veut les avoir *tout neufs* (pour me servir de son expression), lorsqu'il les fera marcher pour Avignon. J'attends avec la plus vive impatience des nouvelles sur le parti qui sera pris relativement à cette ville, qui est toujours dans une position fâcheuse..... Carpentras est toujours en fermentation. Vous vous rappelez sans doute ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire dernièrement, que je regardois cette ville comme un centre de contre-Révolution prochaine. Nous y avons beaucoup de nos Prêtres réfractaires François, beaucoup de nos Emigrans. Des hommes soldés tout à la fois, & par la Cour de Rome, & par les ennemis de notre Constitution, y fomentent, & font mettre en avant quelques-uns de ces hommes intrigans qui ne demandent qu'à paroître; ils ont fait former, par le peuple entier, une Assemblée de Citoyens actifs qui se réunit tous les jours. Cette Assemblée fait emprisonner, dénonce, décrete, gouverne enfin, & emploie

Demande d'instructions.

Carpentras, centre de contre-Révolution.

l'extérieur des formes de pétitions à la Municipalité, trop foible pour pouvoir refuser, & qui, si elle l'osoit, ne s'en trouveroit pas bien. L'Evêque de Carpentras a fait rouvrir son Officialité, & l'on veut, à ce qu'il paroît, y juger un des Patriotes que d'abord on vouloit tuer, & à qui j'ai sauvé la vie; que la Municipalité, par police correctionnelle, avoit placé dans le Séminaire; que le Peuple a transporté dans les prisons publiques, & qui est maintenant dans celles de l'Evêque.

Efforts pour empêcher une explosion anti-constitutionnelle.

Je mets tout mon art à empêcher une explosion anti-constitutionnelle. La situation de Carpentras effraie ou dirige les villes du Comtat, & cause même des mouvemens dans nos villes Françoises. Comme la force publique consiste en quelques détachemens d'Artillerie, de Dragons de Penthievre, & dans la majeure partie du Régiment de Soissonnois, & que toute cette garnison, & sur-tout M. Despeyron sont suspects, les Clubs & les Gardes Nationales d'Orange, de Nyons, de Marseille & d'Aix, font des motions contre le Régiment & le Colonel, qu'ils regardent comme un des plus fameux soutiens de l'Aristocratie. Du côté de Brantes, on est sur le point de prendre les armes au moindre mouvement que fera la Garde Nationale Avignonoise, que l'on ne regarde de toutes parts que comme l'armée Vauclusienne ressuscitée. Dans quelques villes, on ruine absolument les châteaux, on se partage les terres; l'anarchie est à son comble. J'ai arrêté quelques-uns de ces désordres: mais comment soutenir ses opérations, sans forces qui les appuient? La démarche que je vous ai écrit avoir été faite à Lille par le sieur Tyran, n'est pas telle que je vous l'avois peinte. Il ne vouloit point entiérement renvoyer les Minimes & prendre leurs biens au nom de l'Assemblée Electorale; mais il demandoit que trois d'entre eux, qui ont des pensions comme Religieux François, ne vinssent pas encore prendre part aux biens des Minimes de Lille. Il vouloit ensuite, sans que la France eût rien prononcé, borner la pension des Minimes restans, au taux fixé par ses Décrets, & faire verser le reste des biens dans la caisse de l'Assemblée Electorale; je crains bien que cette caisse ne soit le tonneau des Danaïdes.

M. Despeyron & les Soissonnois suspects.

Dénonciation des Religieux qui touchoient des pensions en France, & partageoient encore avec leurs confrères dans le Comtat.

Il n'y a pas dans le Comtat que ces trois seuls Religieux pensionnés en France: il y en a à *Carpentras*, à *Aubignan*. Je vais faire une recherche sur cet abus, d'autant plus criant, que ces Religieux n'ont pas encore des sentimens bien patriotiques.

Tous les détails que je vous donne, Monsieur, vous prouvent combien il est essentiel que l'Assemblée Nationale prononce la réunion. *Signé* MULOT.

Au même.

Cavaillon, ce 17 septembre 1791.

MONSIEUR;

PEUT-ÊTRE au moment où vous recevrez ma lettre, y a-t-il quelque chose de décidé sur Avignon & le Comtat. Oh! si je pouvois apprendre que le Décret de réunion a été prononcé! comme c'est le seul remede à tous les maux de ce pays, je ne sçaurois vous peindre la joie que je ressentirois. En attendant cette heureuse nouvelle, permettez que je vous rende compte de la position du pays, & de la mienne propre.

(*Suivent les détails sur Avignon & sur ce qui s'y passoit à cette époque, sur le Thor, sur Lille, & sur Cavaillon, &c. l'annonce des vexations commises par les sieurs Peytavin, &c. à Sorgues.*).

Poudre vendue à Carpentras pour Arles.

..... Carpentras est toujours agité : un incident survenu avant-hier paroît tourmenter les Administrateurs de cette Municipalité. On est venu y chercher de la poudre pour *Arles*, où vous savez, Monsieur, que se forme un noyau de discordes civiles, qui pourra peut-être occasionner la guerre dans nos Départemens du Midi. La Municipalité m'a écrit; je connoissois le fait, & j'avois requis les dispositions nécessaires pour empêcher le passage de la Durance dans toute l'étendue du terroir de Cavaillon, où je me trouve, à toute personne suspecte & porteuse de poudre, sans avoir les *permis* & les *déclarations* exigés par les Décrets. Nos précautions ne paroissent pas avoir réussi. La Municipalité de Carpentras.... a découvert l'Envoyé d'Arles, l'a mis en état d'arrestation, & m'a demandé comment elle devoit se conduire? Je lui ai répondu que l'état d'arrestation me semblait devoir durer jusqu'à ce que le Département des Bouches du Rhône, à qui j'en écrivois, eût prononcé sur cet homme, & je l'ai prévenu que je vous faisois part de l'événement. J'ai l'honneur de vous le présenter, Monsieur; j'ai peine à croire Carpentras de connivence avec Arles; mais le fond des deux villes est à peu près le même, & je n'ai pas tort quand je crains que le foyer où se forge le fer de nos contre-Révolutionnaires ne soit en cette contrée. L'ardeur des Marseillois, Gardes Nationales, peut accélérer l'explosion. *La réunion, la réunion, voilà mon vœu*, parce qu'elle peut opérer le plus grand bien pour la France, & pour ce pauvre Peuple vers qui vous nous avez envoyés.

Instances pour la réunion.

Quant à ma position personnelle, elle est cruelle; ma santé se détruit, & voilà trois jours que je suis presque incapable de travailler..... *Signé* MULOT.

Au même.

Courthezon, le 19 septembre 1791.

MONSIEUR,

Joie de la nouvelle de la réunion.

A peine ma lettre du 17 étoit-elle envoyée au Bureau, qu'un courrier m'a apporté des lettres & les nouvelles du Décret de réunion. *Ma joie a été à son comble.*

(*Suit la description des signes de joie donnés à Cavaillon, au Thor & à Bédarides*).

..... Une lettre de Carpentras m'a annoncé la joie que cette ville avoit de voir son vœu couronné ; mais elle se flatte que dans l'Administration provisoire, l'Assemblée Nationale ne laissera pas subsister une Assemblée Electorale contre laquelle elle a été forcée de faire la guerre, & qui, comme l'a fort bien dit M. *Lescène* dans son rapport, est l'objet de la haine d'une grande partie du Comtat.....

(*Suivent les détails sur la dévastation des biens d'église à Avignon, sur l'établissement d'une Compagnie, armée de nerfs de bœufs ; sur la conduite despotique des sieurs Jourdan, Tournal, &c. sur la nécessité de former des Tribunaux provisoires, & de ne pas accorder une amnistie qui comprenne les crimes particuliers distincts de ceux de la guerre*).

Demande de hâter l'arrivée des Commissaires.

..... Je vous renouvelle le témoignage de ma joie sur l'arrivée du Décret, ou du moins sur la nouvelle que l'Assemblée l'a rendu : je crois sincérement que nos travaux pour le bonheur de ce pays ne seront pas inutiles. Maintenant je vous prie de *hâter l'arrivée des Commissaires décrétés*, & au moins *l'organisation provisoire*. L'entrée des troupes dans Avignon est aussi très-urgente..... Je ne puis mieux vous peindre mes sentimens pour vous, qu'en consacrant, *jusqu'à mon rappel*, mes travaux à l'affaire dont vous m'avez chargé.

Signé MULOT.

Au même.

Brantes-les-Sorgues, le 23 septembre 1791.

(*Détails de ce qui s'est passé à Sorgues & de ce qui se passoit à Avignon : arrestation de la patrouille avignonoise.*)

Arrestation de la pa-

..... Comme la majeure partie de cette patrouille est composée de déserteurs, j'ai cru devoir les placer dans la tour de Sorgues

en état d'arreſtation, juſqu'à ce que je vous en euſſe rendu compte, & que vous euſſiez pu en conférer avec le Miniſtre de la Guerre, pour ſavoir comment je devois me comporter.

trouille annoncée au Miniſtre, &c. Ordres demandés à cet égard.

Je vous avoue, Monſieur, qu'il m'eût été impoſſible de m'écarter de cette meſure, tant étoient animés contre eux les habitans de Sorgues, qui reconnoiſſoient en quelques-uns les exacteurs dont on s'étoit ſervi pour les déſarmer & percevoir les amendes injuſtes qu'on leur avoit impoſées.... D'après tous ces détails, vous pouvez juger, Monſieur, combien critique eſt ma poſition, *combien inſtant eſt le Décret qui réglera ma conduite & celle de* mes ſucceſſeurs au ſujet d'Avignon. J'allois vous envoyer un courrier extraordinaire qui pût me rapporter à l'inſtant une inſtruction miniſtérielle, lorſque l'un de MM. les Commiſſaires des guerres, qui va de jour & de nuit à Paris, a bien voulu ſe charger de ma dépêche & vous la remettre. J'oſe me flatter que par un courrier chargé d'ordres exprès, vous voudrez bien m'inſtruire & me guider..... Les haines ſont toujours en vigueur, les rivalités toujours actives : rien de plus urgent que l'organiſation proviſoire. Hâtez-la donc, Monſieur, autant qu'il eſt en vous : accélérez le bonheur d'un pays régénéré à la France, & faites-y régner les loix, vous qui en êtes le premier dépoſitaire, & qui en connoiſſez ſi bien la bénigne influence.

Demande de l'organiſation proviſoire.

Quant à moi, qui, ſeul de mes collegues, me trouve dans les momens les plus chauds de la miſſion qui nous étoit confiée; qui ſeul me vois forcé d'employer un reſte de pouvoir pour contre-balancer celui des factions diſſidentes; qui ſeul témoin des maux que verſent ſur leur patrie des monſtres qu'elle a nourris, que les gâteaux de la Sibylle ne ſçauroient endormir; qui ſeul me trouve au milieu d'une armée qu'il faut retenir, & près d'un Général qu'il faudroit guider, je ne ſais où trouver en moi les reſſources que le moment exige. L'idée de ma reſponſabilité étouffe ſouvent le germe de mes actions, & j'ai eu plus d'une fois à ſoutenir le choc de deux volontés contraires. Ne m'abandonnez donc point entiérement, tirez-moi de l'embarras dans lequel les circonſtances les plus délicates me jettent, & qu'un courrier promptement expédié, promptement arrivé, m'apporte l'inſtruction néceſſaire pour empêcher le vice de tourmenter les ames honnêtes, & qui mette la médiation de la France à l'abri de l'aviliſſement & du mépris que lui prodiguent des êtres qu'elle a peut-être trop ménagés. Je vous réponds juſqu'à la fin de mon zele : il ſe ſoutiendra tant que durera ma miſſion.....

Signé MULOT.

Au même.

Gentilly-les-Sorgues, ce 2 octobre 1791.

....Le courrier extraordinaire doit être arrivé depuis près de dix jours, & je n'ai aucunes nouvelles : cependant je vous peignois d'une maniere bien vraie la cruelle position dans laquelle je me trouvois..... Déjà la tourbe de ces gens, dont vous avez à Paris deux chefs dans les personnes des sieurs *Duprat* & *Fonvielle Rovere*, ont fait imprimer & distribuer avec profusion un libelle atroce, intitulé *Dénonciation de l'Abbé Mulot* & de son complot contre les Patriotes. Cet écrit absurde a circulé dans les Clubs des villes voisines... & quoique je n'en craigne point l'effet auprès des gens sensés, il n'en est pas moins bien dur de voir payer mes peines & mes travaux par cette noire ingratitude...

(Suivent des détails sur les spoliations des biens nationaux, sur les ventes qui s'en faisoient à vil prix).

Les articles (de l'organisation provisoire) sont parvenus, je ne sais par qui, à Avignon ; j'en ai une copie, & je vois avec plaisir que le premier est la suppression de l'Assemblée Electorale ; mais j'ai vu avec peine qu'on n'ait point fait un article spécial de ce qui regarde la garnison qu'il est indispensable de placer dans Avignon, & la reddition du fort ou du palais entre les mains de cette garnison. Ces gens-là feront quelques scènes, s'il n'y a pas de Décret précis, & je crains que le sang ne coule....

(Détails sur l'esprit des troupes ; discipline exacte des Hussards ; patriotisme des Boulonnois, mais crainte de séductions par les Monteusiens ; Languedoc presque sans Officiers ; diversité de penser entre les deux bataillons de Soissonnois ; position affreuse des troupes à Sorgues).

Pour moi j'attends avec la plus grande impatience l'arrivée des Décrets & des Commissaires civils : on ne veut pas me laisser partir qu'ils ne paroissent ; je suis néanmoins tellement fatigué, mon sang est tellement enflammé, que je ne puis plus y tenir ; & comme on me dispute mon autorité, & que je ne puis faire du bien qu'avec elle, j'ai l'honneur de vous déclarer que si d'ici au douze ou treize de ce mois je ne reçois pas des pouvoirs tels que je puisse avec eux arrêter le mal & faire le bien, ou si je ne reçois pas des nouvelles, je regarderai ma mission comme terminée par votre silence, & que je me rendrai à Paris comme

l'ont fait mes collegues, pour peindre à l'Assemblée Nationale la situation horrible de ce pays, & la mienne qu'il n'est plus possible de supporter.... Ceux qui ont été arrêtés faisant patrouille sur le terrein de Sorgues, sont toujours en état d'arrestation. Je vous ai prié, ainsi que M. Duportail, de me faire connoître vos intentions. Je désire que la réponse arrive bientôt, afin de faire cesser leur détention....

Signé MULOT.

Au même.

Gentilly-les-Sorgues, ce 6 octobre 1791.

MONSIEUR,

Si j'en crois les bruits publics, les Commissaires civils sont en route pour arriver. Leur présence est de toute nécessité, & je ne doute pas que, munis d'instructions & de pouvoirs, bien secondés par les troupes Françoises, ils ne parviennent à réduire enfin le caractere barbare, la propension au pillage, & l'indiscipline des factieux Avignonois, ainsi que la duplicité de la majeure partie des Carpentrassiens.

(*Suivent des détails sur la spoliation du collége de Saint-Nicolas, & l'assassinat du sieur Bertrand*).

..... Les préparatifs hostiles des Avignonois sont toujours les mêmes; mais il faut espérer que l'arrivée des Commissaires civils les fera disparoître, & que l'on ne verra plus une ville, devenue Françoise, d'après son propre vœu, méconnoître les Députés de la France, mépriser leurs pouvoirs, s'armer contre les troupes de la Nation qui la protege & l'adopte, & commettre enfin sous les yeux de ses Envoyés, toutes les horreurs & tous les crimes. ...

(*Plaintes sur la perfidie avec laquelle l'affaire de Sorgues est dénaturée dans les Papiers publics*).

Signé MULOT.

P. S....., Une lettre de Paris, me dit-on, annonce qu'une rivalité de nomination a suspendu celle des Commissaires civils. Je tiendrai ma parole, Monsieur, & je me rendrai à Paris le 13, s'il n'y a rien de nouveau. J'écrirai, pour prévenir l'Assemblée Nationale de mon retour & des moyens que j'aurai pris pour assurer la tranquillité publique en partant...

Au même.

Gentilly-les-Sorgues, ce 7 octobre 1791.

(Affaire du sieur Bertrand, dont il est parlé, p. 72 du Compte rendu ; sa sortie de prison ; instances faites pour que je ne sorte point du pays ; vente des effets nationaux continuée à Avignon).

.... Il y a près d'un mois que le Décret de réunion est rendu ; il y a quinze jours que le Décret d'organisation provisoire est adopté. Du même jour 23 septembre, j'ai eu l'honneur de vous écrire par un courrier extraordinaire, pour vous annoncer ma position, celle des troupes, celle d'Avignon, celle de Sorgues, celle de tout ce pays. J'ai écrit à M. le Ministre de la guerre pour ce qui le concerne, & relativement aux prisonniers dont je vous ai parlé. J'ai eu hier une réponse *de M. Duportail*, qui me promet de demander au Roi des troupes, *& ne me parle point des prisonniers*. Je n'ai pas reçu un mot des Bureaux mêmes ; cet oubli, dans lequel je suis laissé, ajoute au poids des calomnies dont on m'accable, & double mon impuissance. Cette impuissance, opposée aux promesses de la France de garantir efficacement tous les biens & les individus, donne de la force aux ennemis de la Constitution, sous quelque nom qu'ils se cachent ; & je suis réduit à voir sous mes yeux le meurtre & le pillage sans pouvoir y porter aucun remede : je ne puis sauver que de petits villages, & vingt-cinq mille Avignonois gémissent de ne pouvoir obtenir de moi que des vœux stériles.

Plaintes du silence gardé par le Ministre.

Non, Monsieur, il ne m'est plus possible de voir la France promettre une garantie qu'elle ne donne pas ; laisser se déchirer, se voler des hommes qu'elle vient d'agréger au nombre de ses enfans, & me forcer d'être son agent impuissant & le témoin de ces malheurs. J'attends donc au moins une réponse. J'ose dire que vous me la devez, à raison sur-tout de mon dévouement. Puisse-t-elle m'apprendre & l'arrivée de mes successeurs, & mon retour à Paris !

P. S. Comme j'allois fermer ma lettre, j'en reçois une de Paris, qui m'apprend que l'on a crié dans toutes les rues, LA GRANDE TRAHISON DE L'ABBÉ MULOT. Il est donc indispensable que je revienne pour rappeler l'opinion publique sur moi : j'en ai plus besoin dans la nouvelle carriere que j'ai à parcourir. Je voudrois écrire à l'Assemblée Nationale ; je ne me retiens que dans l'espérance que je vais repartir : c'est une grace que vous m'accorderez en m'accordant mon retour.

Signé MULOT.

Au même.

Gentilly-les-Sorgues, le 10 octobre 1791.

MONSIEUR,

(Différens détails sur Avignon ; annonce de la perfidie avec laquelle on fait donner à un prisonnier une signature contre le sieur Gerard ; soupçon de la même conduite à mon égard ; le Maire de Sorgues ; copie de la procédure contre le sieur Pochi, &c. envoyée ; envoi d'une lettre à l'Assemblée Nationale, & communication de cette lettre ; Boulonnois tourne à la séduction ; détails sur Lille).

J'attends avec la plus vive impatience l'ordre de mon retour. Ah ! dans quel pays vous m'avez envoyé ! C'est la terre de la duplicité. L'Italianisme y a poussé de longues racines, & je crains qu'elles ne soient vivaces.

Signé MULOT.

Nota. J'ai passé la lettre du 11 octobre 1791, comme peu importante. Elle ne contient que quelques détails sur l'affaire du sieur *Molin*, à Sorgues, dont il est parlé dans le Compte rendu, & quelques indications sur le peu de sûreté des grandes routes.

Au même.

Gentilly-les-Sorgues, le 14 octobre 1791.

MONSIEUR,

J'ai reçu hier la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire, & qui étoit nécessaire à mon ame attristée de tous les rapports qui m'arrivoient de Paris. Les marques d'intérêt que vous m'y donnez, me consolent. Enfin, aussi-tôt que MM. Lescène des Maisons & Champion de Villeneuve seront arrivés, & que j'aurai pu leur faire connoître l'état actuel du pays, qui est bien différent de celui dans lequel M. Lescène l'a laissé, je repartirai pour la capitale, où il est nécessaire que j'arrive, & que je fasse tomber tous les nuages dont la calomnie a voulu me couvrir pendant mon absence.

Signé MULOT.

Les autres lettres ne contiennent que les détails successifs des affaires d'Avignon, & la derniere n'est, pour ainsi dire, que la table des pieces envoyées sur la terrible nuit du 16 octobre à Avignon.

Copie des lettres de M. Duport, Miniſtre de la Juſtice.

Nota. Comme je n'ai point tous les papiers de la médiation entre les mains, je ne puis que citer les deux lettres ſuivantes, & je remarquerai que celle dont nous parle M. le Miniſtre de la Juſtice, dans le cours de la premiere des deux, ne nous eſt pas parvenue. Je crois encore devoir faire obſerver que les reproches qui nous ſont faits par ce Miniſtre, ſont les ſuites des inculpations que le Département du Gard, en refuſant de reconnoître la Loi; faiſoit contre nous, ainſi que l'Ariſtocratie du pays, jalouſe de la protection de la France, que nous accordions, en vertu de la Loi, à l'armée de Monteux, comme nous l'accordions à tous les Partis, en vertu de la même Loi.

Paris, le 14 août 1791.

J'Ai reçu, Meſſieurs, vôtre lettre en date du 6 de ce mois, dépêchée par un courrier extraordinaire, & à laquelle vous me demandez une prompte réponſe. Vous l'auriez reçue plus tôt, ſi, au milieu des circonſtances importantes, & des grandes diſcuſſions qui abſorbent aujourd'hui l'attention & les momens de l'Aſſemblée Nationale, au milieu des occupations dont je ſuis ſurchargé, ainſi que mes Collegues, il m'eût été poſſible de réunir, auſſi promptement que je l'aurois voulu, les Comités, ou de conſulter directement l'Aſſemblée Nationale, tant ſur l'objet des reproches qu'on vous fait ici, & vos réponſes à ces reproches, que ſur votre poſition, l'état actuel de la médiation qui vous a été confiée, & les déterminations ultérieures qu'il convient de prendre.

Quant aux reproches, les voici : ils ſe diviſent en trois claſſes; ceux que vous font une partie des habitans d'Avignon & du Comtat.

Ceux des Corps Adminiſtratifs des Départemens voiſins; ceux que le Miniſtre ne croit pas pouvoir s'empêcher de vous faire.

Les premiers vous accuſent d'une partialité ouverte en faveur des principaux auteurs des troubles d'Avignon & du Comtat; d'une prédilection indiſcrétement manifeſtée pour les Chefs de cette armée de Vaucluſe; qui n'a pas craint de s'intituler ſous vos yeux *les Braves Brigands;* d'avoir toléré l'oppreſſion exercée par ce parti contre ceux qui avoient été, depuis le commencement de la révolution, les victimes de ces brigandages, d'avoir conſtamment oublié le véritable objet de votre miſſion, & de ne vous être occupé que des

moyens de forcer la réunion à la France, au lieu de chercher à calmer les esprits, à rapprocher des partis violemment aigris les uns contre les autres, à donner aux Emigrans les moyens & le désir de rentrer dans leur pays, pacifié & rappelé à l'ordre, pour y émettre ensuite un vœu libre sur sa Constitution politique. Je ne puis croire à toutes ces inculpations. Il est clair qu'il y a de l'exagération dans ces plaintes; mais il est difficile de les croire aussi absolument destituées de fondement; &, comme je le disois dans ma derniere lettre, votre correspondance toute entiere annonce, d'une maniere beaucoup trop prononcée, l'envie absolue d'opérer la réunion, & une véritable partialité pour ces mêmes hommes, dont vous remarquez, dans plusieurs passages de votre lettre, les vûes ambitieuses & intéressées; pour ces hommes qui ne veulent pas se laisser *dépouiller de leur puissance*, qui ont intrigué pour *se défaire de vos troupes de ligne*, qui ont séduit les Marseillois, qui ont manqué les mettre aux prises avec nos Régimens, & faire verser dans Avignon le sang François par des mains Françoises; le tout afin de parvenir à faire seuls la réunion, & à provoquer une organisation qui leur procurera, par *les choix* qu'ils attendent, *la récompense qu'ils prétendent leur être due personnellement pour leurs travaux dans la Révolution.* Il me paroît clair, Messieurs, que voyant la difficulté de pacifier un pays depuis long-temps en proie à la violence, au brigandage & à l'anarchie, & de l'amener par la voie lente & peut-être impossible de la conciliation, à un état de choses qui lui permettroit enfin d'émettre un vœu libre & trop pleins de ce système de réunion, qui n'étoit cependant ni dans les Décrets, ni dans vos instructions verbales, vous avez voulu marcher vîte à cette réunion, & que, pour y parvenir, vous avez trop favorisé le Parti qui avoit intérêt à la brusquer. Ce système vous met aujourd'hui dans une position embarrassante. Vous avez éloigné les troupes de ligne & les Régimens que vous croyiez trop favorables au parti opposé à celui qui entroit le mieux dans vos vûes de réunion. Il a fallu leur substituer d'autres forces, & vous avez appelé les Gardes Nationales du Département du Gard & de celui des Bouches du Rhône, c'est-à-dire, que vous avez remplacé des troupes dont on pouvoit diriger l'action, par des hommes qu'il vous étoit impossible de maîtriser. Aussi qu'est-il arrivé? Le parti qui veut trouver dans les élections la récompense de ses travaux pour la Révolution, a cherché à vous priver du peu de troupes qui vous restoient, *& dont la protection assurée faisoit rentrer les Emigrans, qui affoiblissoient d'autant la puissance dont ce parti ne vouloit*

pas qu'on le dépouillât. Il a travaillé la Garde Nationale Marseilloise. Ces Patriotes intolérans, que vous avez indépendamment appelés, vous ont forcé à éloigner les troupes de ligne. Le Parti eſt reſté le maître, & aujourd'hui il veut forcer la réunion ſans le vœu des Emigrans; il veut organiſer le pays lui-même; & pour s'emparer de tous les avantages de l'organiſation, il vous force à demander la réunion & l'organiſation prompte pour les prévenir; il vous a mis hors de meſure; il vous a enlevé votre caractere de Médiateurs & de Pacificateurs; il vous fait la loi, il la fait à ſes Concitoyens; il vous mene à ſon but, non par le chemin qui vous convient, mais par celui qu'il vous a tracé, & tout cela pour vous être écarté de cette impartialité ferme & noble qui convenoit à votre miſſion, & qui lui auroit donné un ſi beau caractere. Telles ſont, Meſſieurs, les réflexions que je puiſe dans votre Correſpondance même. Je déſire me tromper, je vous aime, je vous eſtime, & il m'eſt dur de déſapprouver.

Je n'entrerai pas dans de longs détails ſur les plaintes des Départemens. Je m'en réfere à cet égard à la lettre que vous écrit M. le Miniſtre de l'Intérieur. Je ne puis qu'être entiérement de ſon avis. Si vous aviez abſolument beſoin de ces nombreux détachemens de Gardes Nationales, il falloit les demander aux Corps Adminiſtratifs ſupérieurs; mais la réquiſition directe à telles ou telles Municipalités eſt abſolument contraire aux principes. M. de Leſſart écrit au reſte pour que vous n'éprouviez pas d'obſtacles pour toutes les réquiſitions que vous pourrez faire conformément à la Loi. *Il donne en même temps des ordres pour l'acquit des dépenſes de la Garde Nationale faites & à faire, quand elles ſeront réglées.*

Au total, le Conſeil croit avoir beſoin d'éclairciſſemens ſur la marche de votre négociation, pour pouvoir apprécier au juſte votre conduite. Il déſire, Meſſieurs, être dans le cas de lui donner toute ſon approbation. Mais il a reçu beaucoup de plaintes qui, à la vérité, ne ſont pas aſſez nettement articulées. Mais chacun de nous en particulier, dans les choſes qui ont des rapports avec ſon Département, croit appercevoir des erreurs qui ont au moins beſoin d'explication. M. de Leſſart, d'après les plaintes des Départemens, penſe que vous auriez pu mettre plus de régularité dans les réquiſitions, moins de hauteur dans le ton; il croit ſur-tout que M. Verninac n'auroit pas dû écrire au Directoire du Saint-Eſprit, une lettre propre à faire perdre à cette Adminiſtration inférieure, le reſpect & la confiance qu'elle doit à l'Adminiſtration du Département. M. Duportail voit avec peine

l'effet

l'effet qu'a produit la combinaison des Gardes Nationales de Marseille avec les troupes de ligne ; tous nous désapprouvons ce choix qui n'étoit pas indiqué, par la nature des choses, à des Médiateurs & des Pacificateurs. En mon particulier, il m'est difficile de ne pas appercevoir cette envie d'accélérer & de brusquer la réunion si contraire à mes instructions verbales conformes au Décret. Mais nous savons qu'il ne faut pas être prompt à juger, & sur-tout à condamner loin des objets & au milieu de prétentions & de préventions qui se combattent. En mon particulier, je dois être plus circonspect qu'un autre, car je sais quels ont été mes motifs de confiance en vous, & je suis sûr de ne m'être pas trompé. J'attends des éclaircissemens qui ne manqueront pas de justifier cette opinion. Faites tout ce qui sera possible pour pacifier, pour rapprocher les esprits, pour éteindre les haines, & donner prise à aucun soupçon de partialité. Je vais de mon côté rédiger un Mémoire pour l'Assemblée Nationale, dans lequel, sans énoncer aucune opinion sur la marche de l'affaire, je tâcherai d'en bien fixer la situation, afin de mettre l'Assemblée Nationale en état de prendre un parti. Le Comité a des documens que vous lui avez adressés, & qui m'auroient été utiles. Je ne conçois pas bien encore pourquoi, sur-tout après ma dernière lettre, toute cette correspondance n'est pas avec moi, & comment vous ne vous ressouvenez pas que vous n'êtes point les Commissaires de l'Assemblée Nationale & des Comités.

Le Ministre de la Justice,
M. L. F. Duport.

P. S. M. de Lessart a donné des ordres pour vous faire toucher les douze mille livres qui vous sont nécessaires, & le payement de votre courrier.

Paris, le 6 octobre 1791.

Le peu de temps, Monsieur, que me laisse le cours des affaires publiques que les circonstances multiplient à l'infini, l'espoir d'envoyer promptement dans le Comtat des Commissaires pour mettre à exécution la Loi de la réunion, sont les motifs de mon silence sur les dernieres lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. Je vois par les détails affligeans que m'offrent votre derniere du 23 septembre, qu'il sera bien difficile de ramener à l'ordre, de soumettre à l'empire des Loix, un pays où la division regne depuis si long-temps, où les passions & les intérêts ont pris une si grande activité. Tant de désordres appellent un prompt remede. Les Commis-

faires ſont choiſis & vont partir. Je n'ai pas cru pouvoir vous déléguer plus long-temps des fonctions dans leſquelles une expérience de plus de trois mois, la connoiſſance des mœurs, du caractere des habitans, vous auroit rendu utile. La confiance de vos Concitoyens, dont vous avez reçu pendant votre abſence un éclatant témoignage, me défend de vous tenir plus long-temps éloigné de l'Aſſemblée Nationale Légiſlative, dont vous êtes membre. Ainſi vous pourrez revenir auſſi-tôt que Meſſieurs les Commiſſaires ſeront arrivés.

Le Miniſtre de la Juſtice,

M. L. F. DUPORT.

P. S. Au milieu des incertitudes, des doutes & des nuages qu'on a cherché à répandre ſur votre miſſion d'ailleurs ſi délicate, il m'étoit impoſſible, ſur-tout *dans une affaire qui avoit été entiérement conduite par le Comité Diplomatique de la derniere Aſſemblée Nationale*, de vous donner des inſtructions préciſes & les déciſions que vous demandiez. Il eût été peu raiſonnable de preſcrire à cette diſtance ce qu'il doit faire, à un homme ſage qui eſt ſur les lieux, & qui peut ſeul convenablement obſerver une ſcène ſi mobile. Aujourd'hui tout a changé par les Commiſſaires qui vous remplaceront. Ils ont un but certain, des moyens aſſurés. Ils ſavent au juſte ce qu'ils ont à faire. Cette poſition eſt bien meilleure, & l'un d'eux, M. Leſcêne des Maiſons, connoît bien le terrein. Il ſera accompagné de M. Champion de Villeneuve & d'un Commiſſaire Militaire. Je vous ſouhaite le bon jour, mon cher Abbé, & vous fait mille complimens ſur votre nomination qui répond à bien des injures.

A Monſieur le Miniſtre de l'Intérieur (de Leſſart).

Nota. Malgré mes recherches, je n'ai pu trouver dans mes papiers, les lettres écrites à M. de Leſſart avant le 4 ſeptembre 1791. Il eſt poſſible qu'elles ſoient reſtées parmi les papiers que j'ai laiſſés à M. Leſcêne. Si les Comités & l'Aſſemblée les déſirent, il ſera facile d'en avoir communication par le Miniſtre lui-même.

Courthezon, ce 4 ſeptembre 1791.

MONSIEUR,

J'ai reçu, le 27 août, la ſomme de douze mille livres que vous nous avez fait paſſer, & je vous remercie de la bonté que vous avez eu, en envoyant des aſſignats, de les faire choiſir de 5 livres; cela eſt un avantage pour nous & pour ce pays qui n'en avoit encore vu que très-peu à la foire de Beaucaire.

Vous nous aviez fait l'honneur de nous promettre que vous donneriez des ordres pour que les dépenses faites pour les Gardes Nationales fussent acquittées, ainsi que celles qui seroient à faire. Vous les aurez donnés sans doute ; mais ou ils ne sont pas parvenus, ou ils sont envoyés à d'autres personnes qu'à celles qui ont fourni la majorité des fonds, car actuellement même c'est moi qui suis obligé de prendre sur ce que vous m'avez envoyé pour fournir le prêt aux détachemens qui servent dans le Comtat.

M. Chaubry, Trésorier des troupes à Toulon, a défendu absolument à M. Donis, qui est à Avignon, de nous fournir, que l'on ne lui ait fait passer des fonds & fait faire le versement de ce qu'il a avancé, de sorte que c'est un embarras cruel pour moi ; cela épuise ce que vous m'avez fait passer pour dépenses personnelles. Je vous prie donc avec les plus grandes instances de donner les ordres nécessaires à M. *Chaubry*, & de faire verser dans sa caisse les fonds employés par lui, ou par M. Donis ; c'est une des choses des plus instantes que cet ordre.

Je me flatte que la défense que fera pour nous M. Lescène des Maisons auprès de vous & de M. le Ministre de la Justice, vous fera revenir sur les mauvaises impressions que le Département du Gard vous a données contre nous.

Signé MULOT.

Au même.

Courthezon, ce 7 septembre 1791.

MONSIEUR,

Vous nous aviez promis de donner des ordres pour le payement des Gardes Nationales que nous avions employées ou que nous employerions encore. Ces ordres ne sont parvenus à personne ; le Caissier des troupes de ligne nous ferme sa caisse, le Ministre de la guerre nous fait un crime d'y avoir puisé. A l'exception du Département de la Drôme, les autres Départemens se refusent à tout payement. Je me suis vu forcé de payer, sur les douze mille livres que vous avez eu la bonté de m'envoyer, entre *quatre & cinq mille liv.* pour le prêt de ces Gardes Nationales ; & comme cette dépense extraordinaire, jointe à ce qu'il a fallu payer ce qui s'étoit arriéré pendant que nous attendions ce que nous avions prié M. le Ministre de la Justice de vous demander, épuisoit les douze mille livres arrivées le 27 ; j'ai cru ne pas devoir continuer le prêt que j'eusse pu payer au plus pendant trois ou quatre jours encore, & j'ai remercié les Gardes Nationales, que le Département des Bouches du Rhône ne faisoit que de relever, & je *vous avoue que je l'ai fait avec le*

plus grand regret, à raison du besoin que j'en avois & de l'excessive modicité des troupes de ligne, avec lesquelles notre Général ne peut pas même s'exposer a garder Avignon.

Je vous prie donc instamment, Monsieur, de vouloir bien donner des ordres pour le payement des Gardes Nationales, de me faire connoître à qui vous les aurez données; peut-être seroit-il plus simple de charger M. Donis, a Avignon, de ce payement. Tréforier des troupes de ligne, il est au fait de ce genre de détail; au surplus, je me repose avec confiance sur ce que vous ferez, je vous demande seulement de m'en faire part.

D'après l'exposé que j'ai eu l'honneur de vous faire de l'emploi des fonds que vous m'avez envoyés pour nos besoins personnels, je vous prierois de vouloir bien me faire remplacer au moins ce que j'ai employé pour les Gardes Nationales, afin que je ne me trouve point à court.

J'aurois encore une demande à vous faire; en faisant mouvoir tant des troupes de ligne, que des Gardes Nationales dans le Comtat, nous avons été forcés de requérir l'Etape des diverses Municipalités. Mais ces Municipalités n'étant point Françoises, ne peuvent avoir recours à des Districts; & par qui les ferons-nous payer? Epuisées par la guerre malheureuse qui a dévasté le Comtat, & qui, s'il n'est pas réuni à la France, est prête à renaître & à l'anéantir, ces Municipalités ont besoin d'être rembourfées.....

Vous m'avez toujours témoigné des bontés, Monsieur, je n'ai changé en aucune maniere, & j'ose me flatter que je les mérite encore.

Par votre lettre au Département du Gard, qui la montre à tout le monde, vous avez cependant blâmé la conduite de mes collegues & la mienne, & vous m'avez enlevé cette considération que je m'étois acquise dans ce Département par mes travaux, mes peines & ma loyale conduite. Mes collegues se défendent à Paris; moi je suis à deux cents lieues de cette ville, où la calomnie me porte des coups perfides; couvrez-moi de votre égide, Monsieur, & j'ose vous assurer que vous en aurez couvert l'innocence.

Signé MULOT.

Au même.

Courthezon, ce 13 septembre 1791.

MONSIEUR,

Nous sommes bien embarrassés pour avoir des Gardes Nationales & pour les payer. J'apprends à l'instant que dans le Gard douze

cents hommes ſont réunis pour ſe porter enſuite ſur les frontieres ; ces Gardes Nationales ſont payées d'après les Décrets ; il ſeroit plus avantageux ſans doute qu'ils fuſſent employés dans le Comtat, que l'on peut, certes, regarder comme *frontieres*, que d'être à attendre une deſtination qui peut encore être éloignée ; ce ſeroit une épargne conſidérable pour l'Etat. Si ma propoſition pouvoit être goûtée, cela me feroit d'autant plus de plaiſir, que je ſuis à tout moment embarraſſé pour porter des ſecours aux villes du Comtat, dont pluſieurs fermentent, & que je ne puis les garnir, faute de troupes & d'argent pour ſolder les Gardes Nationales ; un ordre de vous au Département du Gard pour faire paſſer ſur le champ ſix cents de ces Gardes Nationales dans le Comtat, accompagné d'une note pour le payement, me procureroit tout l'avantage dont je ſuis privé au détriment de ce pays, qui, par ce défaut de forces, n'a réellement pas la protection efficace que la France lui a promiſe....

Je déſire bien ardemment, Monſieur, que la réunion de ce pays à l'Empire François s'opere : plus elle tarde, & plus je vois le feu s'étendre : nos Départemens du Midi en ſentiront la chaleur ; je ne ſuis point tranquille du tout ſur la poſition du pays où l'anarchie ne peut ceſſer que par l'établiſſement des Loix Françoiſes & ſon union avec la France.

Signé MULOT.

Lettre de M. de Leſſart, à M. Mulot.

Nota. Je n'ai dans les mains que la lettre ſuivante, de celles que M. de Leſſart a écrites à la Médiation. Il nous en avoit adreſſé une le même jour que M. Duport nous écrivit celle qui ſe trouve page 46. Ma mémoire me rappelle qu'il nous reprochoit de n'avoir pas adreſſé nos réquiſitions au ſeul Département : d'avoir déterminé dans nos réquiſitions les lieux d'où nous déſirions tirer ſpécialement les Gardes Nationales ; il nous exhortoit à donner plus de latitude à nos réquiſitions ; nous prévenoit qu'il écrivoit au Département du Gard de céder à nos réquiſitions (ce que le Département ne fit qu'une fois & incomplétement), &c. Il nous annonçoit qu'il alloit pourvoir aux dépenſes des Gardes Nationales. Le Miniſtre ne refuſeroit pas ſans doute communication de cette lettre. Je ne cite que le dernier article de la ſeule lettre de M. de Leſſart que j'aye. Comme cette lettre eſt entre les mains de M. le Rapporteur de l'affaire d'Avignon, je n'ai pu reprendre la totalité de la lettre, j'en cite ce qui eſt analogue à la demande des Gardes Nationales organiſées : le commencement

regarde la demande que j'avois faite dans mes lettres relativement à mes avances pour le prêt des Gardes Nationales.

Paris, 23 septembre 1791.

..... A l'égard des ordres que vous désirez que je donne au Département du Gard, de faire passer dans le Comtat les 600 Gardes Nationales du nombre de celles qui sont destinées à défendre la frontiere, je vous prie d'observer que je ne peux prendre sur moi de changer la destination de ces Gardes, décrétée par l'Assemblée Nationale. *Signé* le Ministre de l'Intérieur, DE LESSART.

435